ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

ETA Kerivel : la force de l'organisation

TRAVAUX FORESTIERS

Les tracteurs spécialisés

DOSSIER

Le point sur la sécurité des remorques

TRAVAUX AGRICOLES

Les charrues portées

11 Septembre / Octobre 2005 - 11€

LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES **AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX**

Nouvelle Axial-Flow® AFX8010

Case IH partenaire de
Agriculture
je t'aime !

btsadv.com

Machine
de l'année 2004
Agritechnica 2003

25+ yrs ROTARY LEADERSHIP

Case IH recommande le lubrifiant AKCELA™

Technologie Axial-Flow® authentique, innovation maximale.

Avec le lancement de la nouvelle AFX8010, équipée d'un moteur turbo six cylindres d'une puissance de 446 ch., Case IH va encore plus loin dans son système de battage original Axial-Flow®, pour vous offrir une innovation maximale :
Innovation maximale de **battage et de séparation** grâce au nouveau système AFX.
Innovation maximale de la **nouvelle transmission Power Plus** sans courroie pour une vitesse de rotor variable à l'infini.
Innovation maximale du **nettoyage** à mise à niveau automatique et ventilateur Cross-Flow.™
Innovation maximale de la **gestion des résidus** (pailles et balles) grâce à un nouveau système breveté.
Innovation maximale multi-culture avec des **contrebatteurs et des grilles** de séparation légers et facilement interchangeables.
Innovation maximale dans le confort avec une **cabine luxueuse**, un intérieur ergonomique et l'écran tactile Universal Display Plus pour un contrôle du bout des doigts.
Avec l'AFX8010, découvrez le meilleur de la technologie Axial-Flow®.
N'hésitez pas à contacter votre concessionnaire Case IH.
Pour toutes informations complémentaires sur les produits et services appeler le numéro vert pour la France : 0800 903 179
(numéro gratuit depuis un poste fixe) www.caseih.com

CASE IH

Une tradition de puissance

CNH

CASE IH EST UNE MARQUE DE CNH.
CNH : UN LEADER MONDIAL EN TRACTEURS, EN MOISSONNEUSES-BATTEUSES, EN PRESSES ET EN MACHINES À VENDANGER AUTOMOTRICES.

Sommaire

Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication
Gérard Napias
Président de la fédération Entrepreneurs des Territoires

Éditeur délégué et rédacteur en chef
Jacques Fitamant

RÉDACTION

Secrétaire de rédaction
Gaëlle Poyade
gaelle.poyade@fitamant.fr

Rédacteurs
Cécile Giamberini
Olivier Fachard
Françoise Foucher
Gérard Vromandt

PUBLICITÉ-DIFFUSION
6 quai de l'Odet
29000 Quimper

Responsable commerciale
Hélène Loudéac
tél. 02 98 98 01 40
helene.loudeac@fitamant.fr

Chef de publicité
Murielle Quéré
tél. 02 98 98 01 41
pub.edt@fitamant.fr

Assistante commerciale
Laurence Pochic
tél. 02 98 98 01 40
com@fitamant.fr

Relations abonnés
Isabelle Alexandre
Katell Le Corre
abo@fitamant.fr

FABRICATION

Mise en page
Alain Corre

Impression
Calligraphy-print

ISSN 1278 3927
CCAP N° 1005 T 85572
Dépôt légal : août 2005
N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est la revue officielle du mouvement des entrepreneurs de services agricoles, forestiers et ruraux.

Entrepreneurs des Territoires
44, rue d'Alésia
75 014 Paris

Entrepreneurs des Territoires Magazine est édité par les Éditions Fitamant (8 numéros par an)

Éditions Fitamant
rue Menez-Caon
BP 16
29560 Telgruc-sur-Mer
Tél. 02 98 27 37 66
Fax 02 98 27 37 65

Crédit photo de la couverture : Françoise Foucher
Encart jeté Drop Communication

5 **Éditorial**

Vie syndicale

6 • Service d'information juridique
7 • Envolée du prix du carburant
8 • La loi en faveur des PME définitivement votée
10 • Report du projet de loi d'orientation agricole renforcé en mesures emploi
11 • Naissance d'un deuxième G.I.E. en Franche-Comté *« Travaux Forestiers Comtois »*
12 • Application de produits antiparasitaires
13 • Développement rural : le compte à rebours est lancé
16 • Actualités
17 • Les entrepreneurs, acteurs essentiels de la mobilisation pour la biomasse

Profession

18 • ETF Lecomte : du débardage au broyage
22 • ETA Kerivel : la stratégie de l'anticipation et de l'organisation

Salon

26 • Culturales : techniques d'implantation et agriculture de précision à la loupe
28 • Le Salon des Entrepreneurs des Territoires au Mans

30 **Gestion**

• De nouvelles règles comptables

Actualités

32 • La série XTX McCormick : un cocktail d'atouts
33 • Le Disc-O-Sem participe à l'essor d'Agrisem
36 • Ares série 7 de Claas : une transmission très pratique

Dossiers

38 • Charrues portées : parfois une alternative aux semi-portées
44 • Véhicules agricoles : la sécurité n'est pas un vain mot
48 • Spécialisés ou polyvalents, des engins forestiers pour tous les chantiers

55 **Nouveautés Matériels**

58 **EDT Occa**

GARANTIE 3 ANS 100 000 KM Au 1er échu

DEFENDER. FAITES-LE VOUS-MEME.

DEFENDER.
Parce que chaque métier a ses besoins spécifiques :

- Extrême modularité :
3 empattements (90, 110 et 130),
5 types de carrosserie (Soft Top, Pick-Up, Hard Top, Station Wagon et Crew Cab).
- Charge utile jusqu'à 1440 kg.
- 4x4 permanent aux capacités de franchissement légendaires : pente maximale : 45°, devers : 30°.
- Multiples transformations possibles.
- Capacité de remorquage de 3,5 tonnes.

LAND ROVER

Consommations Norme CE 1999/94 (L/100 km) : Mixte 10,0 (90 SW) – 10,5 (110 SW) – CO2 (g/km) : 282 (90 SW) – 299 (110 SW). SIREN 425 127 362 RCS Versailles. Y&R France 2005.

Du carburant, à quel prix ?

Le baril de pétrole a atteint les 60 dollars sur une tendance de fond à la hausse. La conséquence en est pour nos entreprises un renchérissement direct de nos charges. Une inquiétude se fait jour parmi les chefs d'entreprises : comment surmonter cette hausse d'une charge qui déséquilibre nos comptes d'exploitation ?

L'annonce du remboursement de 4 centimes de Tipp sur le fuel sur le second semestre 2005 est appréciée par les entrepreneurs. Mais, le remboursement de cette taxe apparaît aujourd'hui décalé par rapport à l'envolée des prix de la moisson 2004 à la moisson 2005. Le prix du fuel s'est apprécié de 50 % entre juin 2004 et juin 2005. Peut-on aller plus loin dans ce sens ? Sur un montant total de Tipp de 5,66 centimes au litre de fuel, 4 centimes sont remboursés, le solde relevant de la « *fiscalité européenne* ». La marge de manœuvre est donc de ce côté nulle. Elle ne résout rien pour les entrepreneurs utilisateurs de fuel.

Autre piste : répercuter la hausse du prix du carburant sur le prix des prestations. C'est a priori la solution. Nos entreprises subissent le renchérissement du prix du carburant. Les entrepreneurs devraient donc naturellement répercuter dans leur prestation l'évolution des charges : hausse du prix du carburant, hausse du prix de toutes les fournitures dont le prix est lié au pétrole : ficelle, plastiques, pneus, huiles, etc. qui s'ajoutent à la hausse des salaires au 1er juillet consécutive au relèvement de 5,5 % du Smic.

Si nos clients achetaient par eux-mêmes le fuel, ils seraient également conduits à relever leurs prix, sauf à prendre le risque de menacer la pérennité de leur entreprise. Bien sûr, il est difficile d'expliquer et de faire comprendre que les prix des prestations doivent être relevés. Le maintien de la qualité des prestations est une raison majeure. Cet effort d'explication et de pédagogie est à réaliser dès lors que nous souhaitons sortir d'un piège mortel pour nos entreprises : d'un côté des hausses de charges, et d'un autre, des prix inchangés de nos prestations.

L'annonce d'un prix durablement élevé du carburant oblige enfin à se poser des questions sur son utilisation et sur tout ce qui peut être fait pour en limiter la consommation et satisfaire aux obligations de protection de l'environnement. Le réflexe économie de carburant a un grand avenir devant lui : les lecteurs qui voudraient nous faire part de leurs expériences en la matière et de leurs bonnes pratiques sont invités à les communiquer à EDT.

Gérard Napias

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

Infos

01 47 87 12 12

Service d'information juridique / Vie pratique

Nul n'est censé ignorer la loi, indique l'adage bien connu. Elles sont aujourd'hui si nombreuses et variées que tout chef d'entreprise, particulièrement celui d'une PME, n'est pas à l'abri d'un article de loi, d'une disposition dont il n'avait pas connaissance.

Face à cette situation, les appels à la simplification administrative sont les bienvenus mais leur efficacité est sans effet à court terme. Il est donc indispensable de se donner les moyens de s'informer avant de prendre une décision. Avec l'ouverture d'un service téléphonique d'informations juridiques, les adhérents de la fédération nationale Entrepreneurs des Territoires bénéficient d'un nouveau service utile.

Le service d'informations juridiques et vie pratique EDT est ouvert sur le ***01 47 87 12 12***. Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00 des experts répondent gratuitement aux questions des adhérents. Ce nouveau service est réservé aux adhérents entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux.

Des experts en droit du travail, droit des sociétés, fiscal, immobilier, droit des contrats sont disponibles au téléphone pour répondre aux questions des adhérents.

Pour toute information sur ce nouveau service, la fédération nationale Entrepreneurs des Territoires est à votre disposition au numéro suivant 01 53 91 44 98 et par courriel : info@e-d-t.org

74e congrès

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

Beaune en Côte-d'or les 23, 24 et 25 mars 2006

Les plus anciens se souviendront peut-être du Congrès de Dijon en 1966. Cela fait donc 40 ans que la Bourgogne n'a pas reçu les Entrepreneurs. Connue dans le monde entier pour ses vignobles prestigieux, depuis les pays de l'Yonne au nord avec le Chablis en passant par les côtes de Nuits, Beaune, les côtes chalonnaises et mâconnaises au sud, la Bourgogne est riche aussi de ses productions légumières et betteravières en vallée de Saône, de l'élevage charolais dans l'Auxois et le Morvan, sans oublier les grandes forêts de chasse sur le plateau du Chatillonais.

Au carrefour de quatre autoroutes, Beaune est au sud du département de la Côte d'Or, lui-même faisant partie de la région Bourgogne. Célèbre par ses hospices au cœur de la vieille ville, riche d'un vignoble d'exception, Beaune est très visitée tout au long de l'année.

Le syndicat des Entrepreneurs de Travaux Agricoles, Forestiers et Ruraux de la Côte d'Or, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône organise le Congrès EDT 2006. 600 participants sont attendus par les organisateurs à ce 74e Congrès EDT qui se déroulera au Palais des Congrès de Beaune en Côte d'or. Les partenaires des entrepreneurs sont également attendus à ce congrès, dont la préparation est assurée par une équipe de huit personnes animée par Françoise Contet, présidente du syndicat. À partir de ce numéro 11 d'EDT magazine, chaque nouveau numéro contiendra des informations sur le Congrès 2006.

Secrétariat du Congrès des Entrepreneurs des Territoires

Françoise Contet
Chemin des Vignes - 70700 Frasne le Château
Tél. 03 84 32 41 05
Fax : 03 84 32 45 58
Courriel : francoise.contet@wanadoo.fr

Anne Caroline Perdrier
Longvay - 21250 Villy Le Moutier
Tél : 03 80 62 50 44
Fax : 03 80 62 50 45
Courriel : ac.perdrier@cerb.cernet.fr

Envolée du prix du carburant

Les entrepreneurs bénéficieront de la prorogation de la mesure de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP). L'annonce en a été faite par le ministère de l'Agriculture dans un communiqué à la presse le 30 juin dernier. À l'heure actuelle, les démarches à suivre pour le remboursement sur le second semestre restent à préciser.

La fédération a obtenu la poursuite de la détaxation de 4 centimes d'euros sur le second semestre 2005. Cette mesure est indispensable pour les entreprises et au regard de la position de la concurrence. À cette fin, les contacts pris ont été utiles et suivis d'effets. Dans un communiqué diffusé le 30 juin, le ministère de l'Agriculture – indiquait le Gouvernement – a décidé de prolonger des remboursements de fiscalité sur le fioul domestique de 4 centimes d'euro par litre jusqu'au 31 décembre 2005.

Le prix du carburant demeure orienté à la hausse après avoir atteint des sommets. Aussi se pose d'ores et déjà la question de savoir comment les entreprises vont faire face aux conséquences de cette hausse au second semestre 2005. Pour en juger, le graphique fait apparaître, mois par mois, entre juin 2004 et juin 2005 le prix hors TVA, hors taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP) du fuel domestique aux 100 litres. En une année, le prix a quasiment augmenté de 50 % ! À noter, le montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP) est resté sur l'année identique : 5,66 euros aux 100 litres.

Évolution du prix du fioul domestique, hors TVA et hors TIPP entre juin 2004 et juin 2005 *(en euro par 100 litres)*

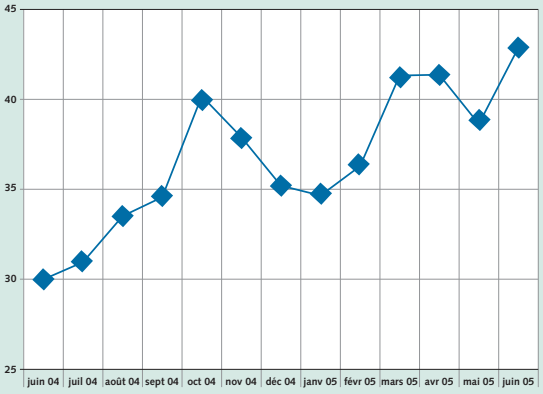

Source : DIREM / Direction générale des douanes et droits indirects

Une détaxation supérieure à 4 centimes se heurte à une réalité : le montant total de la taxe est donc stable : 5,66 centimes. La marge de manœuvre théorique est de 1,66 centime et donc pratiquement nulle, le solde de 1,66 étant une ressource affectée au financement de l'Union européenne. En revanche, la taxe est de 58,92 sur le super sans plomb quand elle est de 5,66 sur le fuel domestique et de 41,69 sur le gazole.

La demande d'une détaxation, exprimée par les entrepreneurs forestiers, sur le prix du super sans plomb est donc légitime quand d'autres solutions sont à rechercher maintenant pour amortir les effets de la hausse du fuel domestique. Au cours des dernières semaines, des entreprises de transport aérien ont annoncé la répercussion d'une partie de la hausse du prix kérosène dans les prix des billets. Cette prise en compte de l'envolée du prix du carburant devient une surcharge carburant pour le client. Cette surcharge d'un minimum d'un euro par billet est la solution avancée dans le transport aérien. Est-ce envisageable ailleurs ? Les débats sont âpres sur ce point entre les tenants de l'impossibilité d'une hausse des prix à l'hectare ou à l'heure, compte tenu de la conjoncture actuelle, et les tenants d'une autre thèse, plus pragmatique : que ce soit un entrepreneur ou un de ses clients qui fait le plein de sa machine : le prix a augmenté de la même façon et pèse également sur les comptes d'exploitation des entreprises.

La déduction pour aléa

Dans ses propositions sur le projet de loi d'orientation agricole, la fédération a demandé l'extension aux entrepreneurs de la déduction pour aléa. Le projet de loi d'orientation agricole dans son article 18 crée un crédit d'impôt déduction pour aléa sur lequel le ministre de l'Agriculture avait déclaré à Angers, devant les horticulteurs, le 18 février dernier : « *La déduction pour aléas (DPA) intégrera le critère de la variation des prix de l'énergie pour la constitution d'une épargne de précaution en totale franchise d'impôt. Cette mesure permettra de mieux amortir les chocs inhérents aux prix de l'énergie et qui se répercutent sur l'activité agricole.* » Nous ne pouvons que souscrire à cette analyse et demander l'extension de la mesure aux entrepreneurs.

La loi en faveur des PME définitivement votée

Les principaux objectifs de ce nouveau texte dans sa partie PME étaient d'assurer la pérennité des entreprises, d'améliorer les conditions de leur transmission et de soutenir la croissance des petites et moyennes entreprises. Au final, cette loi marque quelques avancées fortes en matière de transmission d'entreprises.

La loi encourage l'investissement des entreprises avec la création d'une déduction fiscale pour investissement sous la forme d'une provision annuelle de 5 000 euros par an limitée à trois ans. Mais, cette provision est, en autre condition, réservée aux entreprises de moins de trois ans employant moins de vingt salariés. Par amendement, des parlementaires ont proposé d'étendre le bénéfice de cette mesure sans condition d'ancienneté des entreprises, ce qui a été refusé devant le coût de la mesure : 1,5 milliard d'euros.

Transmission d'entreprise

Les mesures les plus en vue sont de nature fiscales avec l'exonération de droits de succession des dons de sommes d'argent consentis aux enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants dans la limite de 30 000 euros dès lors que cette somme est investie dans une entreprise. L'autre mesure fiscale est la réduction de 75 % à 50 % de l'abattement des droits de mutation en cas de transmission d'entreprise. Ces deux mesures feront l'objet de plus amples informations comme beaucoup d'autres articles de ce projet de loi : la location d'action et de parts sociales, le statut de gérant mandataire.

La loi organise le tutorat en cas de transmission d'entreprise de telle manière que le cédant puisse conclure avec le repreneur une convention par laquelle ce dernier s'engage à réaliser une « *prestation temporaire de tutorat* ». Cette prestation est assortie d'un maintien de l'affiliation au régime de sécurité sociale et du versement d'une « *prime* » pour les artisans et commerçants gérée par leurs caisses d'assurance vieillesse. Cette prime se substitue à « *l'aide au départ* » . Reste à savoir dans les décrets d'application ce qu'il en sera pour les entrepreneurs qui souhaiteraient bénéficier de ce dispositif.

Développement de l'emploi

Plusieurs articles de la loi s'efforcent d'encadrer le détachement de salariés de pays membres de l'Union européenne en France en l'assortissant de multiples conditions, dont le respect du salaire minimum. Une mesure a retenu l'attention : la possibilité de décompter en jours et non pas en heures le travail des non-cadres sous certaines conditions. L'ouverture du forfait jours aux salariés non-cadre n'est possible qu'avec l'accord du salarié.

Les groupements d'employeurs sont autorisés à apporter à leurs membres leur aide en matière d'emploi ou de gestion des ressources humaines. Par ailleurs, sur amendement parlementaire, les sociétés coopératives pourront développer, au

Réforme de la taxe professionnelle

La réforme en cours de la taxe professionnelle s'orienterait vers un plafonnement maximum à 3,5 % de la valeur ajoutée (certaines professions sont plafonnées à 3,8 % ou à 4,2 %). Cette réforme qualifiée d'a minima ne concernerait donc pas nos entreprises, dont la taxe professionnelle est déjà plafonnée à 1 % de la valeur ajoutée depuis 2001 à la suite de l'amendement voté dans la loi d'orientation sur la forêt. Ce plafonnement a été acquis au regard du niveau insoutenable de l'impôt et des exonérations dont bénéficient des concurrents directs des entrepreneurs au titre d'activités accessoires ou principales.

bénéfice exclusif de leurs membres, l'activité de groupement d'employeurs. Cette ouverture entraîne corrélativement le bénéfice des abattements de charges pour les travailleurs occasionnels. Le dernier verrou empêchant les entrepreneurs de bénéficier du régime des travailleurs occasionnels saute donc avec cet avantage accordé aux coopératives.

Une nouvelle forme d'entreprise est créée par la loi avec l'entreprise à temps partagé dont l'activité exclusive est la mise à disposition d'entreprises clientes du personnel qualifié qu'elles ne peuvent elles-mêmes recruter en raison de leur taille ou de leurs moyens. La loi organise le fonctionnement de cette nouvelle entreprise.

Les conjoints

La loi organise une avancée attendue pour les conjoints de chefs d'entreprises de toutes les activités, à l'exception de l'agriculture. Lors des débats, la question de l'élargissement de la réforme aux conjoints de chefs d'exploitation agricole a été débattue et renvoyée à la discussion du projet de loi d'orientation agricole. Les entrepreneurs, par leur affiliation à la mutualité sociale agricole, seront visés dans le cadre de la loi d'orientation agricole.

Communication des conditions de vente

À la faveur de la réforme des relations commerciales, le législateur a imposé la communication des conditions générales de vente par « *tout prestataire de service* » à tout demandeur de prestation de service « *qui en fait la demande* ». Les conditions générales de vente comprennent : les conditions de vente, le barème des prix unitaires, les réductions de prix et les conditions de règlement. Ces conditions générales de vente peuvent être différenciées selon les catégories de demandeurs de prestations de service.

Choisissez le mégabaler, naturellement

Welger RP 502/520

La référence des presses à balles rondes et à chambre variable.

*Plus de Volume**
Diamètre variable de **1,10 m à 2,00 m**
Volume record **3,86 m³ / balle**,
7 balles à l'hectare.

*Plus de densité**
Dispositif CPS*, 4 courroies ultra-résistantes, pour une densité de **160 kg/m³ pour plus de 600 kg** en paille.

*Plus de débit**
24 tonnes de matière sèche par heure
Pick-up extra-large, vis de recentrage et ameneur rotatif de série,

*Plus de confort et de sécurité**
Finis les bourrages avec le dispositif **hydro-flexcontrol***

* exclusivité Welger

Choisissez le meilleur, naturellement

WELGER
DISTRIBUTED BY
LELY
www.lely.com

LELY FRANCE - BP 126 - 61004 Alençon cedex
Tél 02 33 81 44 22 - Fax 02 33 27 41 12

Nom ____ Prénom ____
Adresse ____
Code ____ Ville ____
Tél ____ Fax ____
☐ Agriculteur ☐ Eleveur ☐ CUMA ☐ ETA ☐ Technicien ☐ Etudiant
☐ Je désire recevoir une documentation sur la gamme Welger
☐ Je désire avoir la visite d'un Inspecteur Commercial

Report du projet de loi d'orientation agricole renforcé en mesures emploi

Présenté en Conseil des ministres le 18 mai 2005, le projet de loi devait être débattu à l'assemblée nationale avant l'été. Ce sera finalement en septembre 2005 que les députés examineront un projet de loi renforcé en mesures emploi.

L'absence d'accord sur le budget de l'Union européenne entre les 25 chefs d'État et de gouvernement en juin dernier est avancée comme la principale raison du report de l'examen du projet de loi d'orientation agricole. Une seconde raison est la volonté affichée par le nouveau Gouvernement de muscler le volet emploi dans le projet de loi. C'est d'ailleurs début septembre que doit se réunir le Comité pour l'emploi agricole et agroalimentaire. Cette instance doit annoncer une série de mesures sur la relance de l'apprentissage, l'insertion professionnelle, l'appui à la création d'entreprise et le développement de l'activité et des services en milieu rural. La fédération a fait connaître son intérêt à participer à cette instance en apportant son analyse et ses propositions.

L'emploi chez les entrepreneurs : une réalité incontournable

Les 30 000 entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux assurent, avec leurs 53 000 salariés permanents et saisonniers, la mobilisation de la ressource agricole et forestière. Ils maintiennent l'activité économique indispensable sur les territoires ruraux en association avec d'autres milieux d'entreprises.

Une proposition de base : éligibilité des entrepreneurs au régime des travailleurs occasionnels

Les entrepreneurs de travaux contribueront d'autant plus au renforcement de la compétitivité des entreprises de travaux dès lors qu'ils seront accompagnés dans leurs efforts en matière d'« *emploi formation* », au même titre que d'autres catégories d'entreprises. L'éligibilité des mesures d'allègements de charges relatives aux travailleurs occasionnels pour les entrepreneurs des territoires est utile pour renforcer cet objectif.

L'éligibilité des ETARF à la mesure « *travailleurs occasionnels* » leur permettrait d'être plus dynamiques pour le recrutement des salariés dans leurs entreprises en ce qui concerne l'emploi de saisonniers. Par ailleurs, elle inciterait également nos chefs d'entreprise à constituer plus facilement des groupements d'employeurs ou conclure des Contrats à durée indéterminée dans le cadre des contrats intermittents.

Trois leviers

Le développement de l'emploi est sans aucun doute lié à des marchés solvables et durables pour les petites entreprises pour lesquelles le retour sur investissement est nécessairement plus court. Que constatent les entrepreneurs si ce n'est qu'il est absolument indispensable d'asseoir leur avenir sur de nouveaux marchés, dès lors que se multiplient des atteintes à la concurrence et l'incertitude sur des marchés traditionnels. Ces atteintes sont mises en évidence par les syndicats départementaux et les unions régionales d'entrepreneurs qui constatent ici et là des conséquences négatives de politiques d'aides à la diversification non maîtrisées.

La compétitivité des entreprises est le deuxième levier du développement de l'emploi. En l'espèce, c'est bien parce que les entrepreneurs apportent des réponses concrètes dans un rapport qualité prix satisfaisant que leur activité se développe dans l'agriculture, la forêt et le rural ainsi que sur de nouveaux marchés. Là où il y a un marché, il y a un entrepreneur.

Le troisième levier est la capacité à anticiper les évolutions, un domaine dans lequel les entrepreneurs agissent sans cesse et pourraient encore faire mieux. Anticiper les évolutions pour mieux gérer le personnel, anticiper les évolutions de marchés ou des intrants pour assurer la pérennité de l'entreprise, autant de domaines dans lesquels les marges de progrès existent.

Activités des Entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux	Nombre de salariés	Nombre de contrats	Heures de travail	CDD -132 jours
Sylviculture	5 207	6 123	5 650 473	1 497
Exploitations de bois	20 181	24 748	20 167 557	6 408
Entreprises de travaux agricoles	49 243	56 494	120 286 780	30 099
TOTAL	74 631	87 365	146 104 810	38 004

Source : d'après les données CCMSA.

Naissance d'un deuxième G.I.E. en Franche-Comté « *Travaux Forestiers Comtois* »

Une dynamique d'entrepreneurs au service de la filière forêt-bois est à l'œuvre dans la région Franche-Comté. Après un premier GIE créé en mai 2004 sous l'appellation « *GIE Bois énerGIE grand Est* », la région Franche-Comté donne naissance à un deuxième GIE sous la dénomination « *Travaux Forestiers Comtois* ».

Vendredi 1er juillet dernier devant la Maison de la Forêt et du Bois à Besançon Châteaufarine, Pierre Vircondelet, administrateur-gérant et Jean-Claude Loye, secrétaire, ont présenté le nouveau GIE composé de quatorze entreprises de travaux forestiers franc-comtoises qui ont choisi de se regrouper au sein d'un groupement d'intérêt économique à objet commercial pour développer leurs activités.

Réunis pour signer le contrat constitutif du groupement, dont le siège social pour le 1er exercice comptable est situé en Haute-Saône, les membres du GIE ont bénéficié de l'accompagnement de Pro forêt. Ce groupement a pour objet « *la réalisation de tous travaux forestiers, ruraux et connexes, ainsi que la mobilisation, la valorisation et la commercialisation de tout produit bois* ».

Les associés du G.I.E. Travaux Forestiers Comtois

Une offre professionnelle de travaux diversifiés

L'effectif actuel est de vingt personnes. Les moyens du GIE Travaux Forestiers Comtois lui permettent d'assurer l'intégralité des opérations d'entretien paysager et sylvicole, de récolte forestière et de valorisation du bois. Ses membres disposent de tout le matériel portatif destiné aux travaux de plantation, d'élagage, de sylviculture et de bûcheronnage, ainsi qu'à certaines prestations annexes : travaux en hauteur, cubage informatisé, positionnement forestier par GPS, traitements phytosanitaires (agréés DAPA).

Pour les travaux de remise en état et de sylviculture mécanisée, trois tracteurs à poste inversé portent au choix râteau andaineur, déronceur et broyeur sylvicole. Quatre autres tracteurs sont équipés de fendeuses et/ou de remorques forestières. Une abatteuse est disponible pour le bûcheronnage mécanisé, prochainement adjointe d'un porteur forestier. Concernant le débardage des grumes, le G.I.E. Travaux Forestiers Comtois, dispose de huit débusqueurs à treuil et/ou à pince, ainsi que de tracteurs équipés forestiers. Trois camions porte-engins permettent le déplacement du matériel lourd, et le groupement dispose également d'un camion porte-container de 19 tonnes.

Un axe qualité marqué

Cette mise en commun de moyens techniques et humains, associée au partage des compétences et des savoirs entre les membres du G.I.E. Travaux Forestiers Comtois permet d'envisager avec sérénité le développement de l'activité. Travaux Forestiers Comtois entend s'investir fortement dans la mobilisation du bois d'œuvre, du bois d'industrie et du bois-énergie (bois-bûche et plaquettes forestières). Afin de développer une relation de confiance avec sa clientèle, le G.I.E. Travaux Forestiers Comtois s'engage à contractualiser chaque chantier. Tous les membres du groupement possèdent déjà une référence qualité et sont tous chartistes EDT.

Application de produits antiparasitaires

Le projet de norme d'application de produits phytosanitaires par un prestataire de service est en enquête probatoire jusqu'au mois de septembre.

L'enquête probatoire est un processus de large consultation de l'ensemble des partenaires économiques permet d'assurer que le projet de norme ne soulève aucune objection majeure. La loi n° 92-533 du 17 juin 1992 prévoit que toute entreprise applicateur de produits antiparasitaire pour le compte de tiers doit être agréée. L'agrément est délivré par la Direction Régional de l'Agriculture et de la Forêt à deux conditions cumulatives : la présence dans l'entreprise d'un titulaire du certificat d'applicateur (DAPA) pour dix salariés et la souscription d'une assurance de responsabilité civile professionnelle. Le respect du référentiel normatif serait une troisième condition. Le ministère de l'Agriculture entend développer un système d'agrément des entreprises sur la base d'une norme définissant les conditions d'exercice de cette activité, estimant que la loi de 1992 n'avait pas produit les effets escomptés. Trois secteurs d'activité sont visés : zone agricole, zone non agricole, hygiène publique. Le projet de norme est une autre manière de parvenir à l'application de la loi : une continuité de la démarche engagée.

La fédération s'est engagée depuis deux ans à travailler sur un système d'agrément des entreprises prestataires de service d'application de produits antiparasitaires, demandé par le ministère de l'Agriculture. Un comité de normalisation a été créé par le Conseil National de l'Agrément Professionnel avec la mission de rédiger un référentiel normatif relatif à l'application des produits antiparasitaires. Engagés en 2003, les travaux de rédaction du référentiel normatif ont donné lieu à dix séances de travail associant notamment la fédération des entrepreneurs et d'autres représentants des professionnels concernés.

En décembre 2004 était créée une commission de normalisation par l'Afnor, dont les travaux ont abouti début 2005 à la rédaction du référentiel commun aux différents secteurs professionnels de l'application de produits antiparasitaires, à l'exception de quelques dispositions propres à chaque métier. Le projet de norme est maintenant en enquête probatoire. Une réunion de dépouillement aura lieu en septembre afin d'étudier les commentaires qui auront été émis.

La fédération s'est attachée à rédiger un texte simple, répondant aux contraintes des professionnels qui exercent leur travail dans les champs par une documentation adéquate : fiche de chantier, fiche d'autocontrôle de l'entreprise. La fédération sera attentive au coût financier engendré par ce système afin de ne pas pénaliser les entreprises.

Ce nouveau système d'agrément des entreprises prestataires de service conforte le système actuel, tout en constituant une promotion supplémentaire pour l'activité de prestation de service d'application de produits antiparasitaires. L'intérêt du système normatif est pour les clients de garantir une qualité et une sécurité du service, de prouver l'efficacité et les performances de l'entreprise et attester du respect de la réglementation et des bonnes pratiques. Pour l'entreprise de travaux, la norme améliore la qualité et l'efficacité de son service, contribue au développement de sa clientèle et à sa fidélisation et assure la mise en place d'une organisation rigoureuse, sérieuse et pérenne. Ce texte, élaboré par l'Afnor, en collaboration avec les professionnels, est d'application volontaire. Il peut être rendu d'application obligatoire par la loi. La norme détaille les aspects que le prestataire de service maîtrise afin de pouvoir prouver que l'application de produits antiparasitaire est réalisée dans le respect des exigences : réglementaires, des bonnes pratiques et du client. La norme permet de s'assurer que l'entreprise dispose des compétences pour exercer l'activité d'application de produits antiparasitaires en toute sécurité vis-à-vis : des salariés, des tiers, de l'environnement.

À l'issue de l'enquête en cours, le texte définitif du projet de norme est alors affiné avant d'être approuvé par l'organisme de normalisation pour être publié en tant que norme nationale.

Développement rural : le compte à rebours est lancé

Les futures aides au développement rural sont en cours de définition pour l'année 2007 à 2013.

Entretenir les haies, participer à la valorisation des espaces naturels, les entrepreneurs de travaux ruraux connaissent bien ces marchés sur lesquels ils sont implantés. De même, les entrepreneurs de travaux forestiers sont en pointe dans le domaine de la protection de l'environnement. Avec la réforme de la politique agricole commune, ces marchés sont de plus en plus prisés dans le monde rural. Ils le sont d'autant plus que des aides européennes sont programmées pour encourager leur développement. Les entrepreneurs pourraient mieux en bénéficier, leurs représentants ayant été associés en amont des décisions.

Une part de l'avenir des activités des entrepreneurs

Pour accompagner et compléter la nouvelle réforme de la politique agricole commune, contribuer à l'innovation et à la compétitivité dans les zones rurales et contribuer à la cohésion économique et sociale, les mesures de soutien développement rural sont regroupées en un seul règlement européen. Sur 2007-2013, le financement du développement rural est assuré par un seul fonds : le Fonds Européen Agricole de Développement Rural. Pourquoi s'intéresser à ces discussions ? Ces travaux, conduits par le ministère de l'Agriculture, contribuent à définir des priorités au vu du bilan de l'existant sur la période 2000/2006, des orientations de l'Union Européenne et des objectifs de la France. À l'issue d'une concertation étroite avec la Commission, la France établira son programme de développement rural en 2006 qui fixera les mesures et les aides sur le territoire. C'est donc aujourd'hui que se définissent dans les grandes lignes les mesures et les aides qui seront ou non favorables aux entrepreneurs dans les départements et les régions sur la période 2007-2013. Les aides actuelles, dont certaines sont défavorables à l'activité des entrepreneurs, ont été définies en 1999...

Sur les cinq groupes de travail mis en place en mai-juin par le ministère de l'Agriculture, trois concernaient très directement les entrepreneurs : la compétitivité de l'agriculture, la diversification de l'économie

La seule revue exclusivement dédiée aux entrepreneurs de services Agricoles, Forestiers et Ruraux

ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

La revue officielle de la Fédération des Entrepreneurs des Territoires

LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX

8 fois par an ne manquez pas :

- Nos compte-rendus et décisions de la fédération nationale,
- La présentation des matériels incontournables du métier de l'entrepreneur. Le point de vue des concepteurs comme des utilisateurs.
- Des portraits d'entrepreneurs et de leurs équipes grâce à nos interviews sur leurs chantiers.
- Les règles d'utilisation et d'application en produits phytosanitaires et semences.
- Les évènements marquants de la profession rapportés et analysés.
- Des experts reconnus vous renseignent sur la législation et les règles à appliquer.
- Aides à l'embauche, amortissements et provisions... nous vous donnons des conseils utiles.
- Notre vitrine de toutes les innovations matériels.
- Occasion : la rubrique des bonnes affaires.
- Les agendas et compte-rendus des salons et événements de la profession.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je suis adhérent au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires.

☐ Je m'abonne au tarif "spécial adhérents" pour :
1 an (soit 8 numéros) au prix de 23 €
Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

☐ Je souhaite recevoir une facture acquittée.

Entrepreneurs des Territoires
44, rue d'Alésia • 75682 PARIS CEDEX 14
Pour tout renseignements :
Tél. 01 53 91 44 44

Je ne suis pas adhérent au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires.

☐ Je m'abonne pour :
1 an (soit 8 numéros) au prix de 59 €
Je joins mon règlement : ☐ Chèque bancaire à l'ordre des Editions Fitamant
☐ Carte bancaire N° ____
Date d'expiration ___/___/___

☐ Je souhaite recevoir une facture acquittée.

éditions fitamant
Rue Menez Caon • BP 16 • 29 560 TELGRUC SUR MER
Pour tout renseignements : Katell Le Corre Tél. 02 98 27 37 66

MES COORDONNÉES

Nom ____ Prénom ____
Entreprise ____
Adresse ____
Code postal ____ Ville ____
Tél ____ Fax ____ E-mail ____

ACTIVITÉ

○ Entrepreneurs de travaux agricoles
○ Entrepreneurs de travaux forestiers
○ Entrepreneurs de travaux ruraux
○ Entrepreneurs de travaux publics
○ Concessionnaires
○ Constructeurs de matériels
○ Centre de formation
○ Autres (préciser) ____

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

Chantier de moisson en Pays-de-la-Loire

rurale et qualité de vie en milieu rural et les fonctionnalités de la forêt.

La dynamisation des territoires ruraux passe par l'emploi et donc par des entreprises économiquement viables, se développant sur des marchés solvables et dans des conditions de concurrence saines. De même, le choix fait par les clients de recourir aux services des entrepreneurs de travaux répond à un choix de gestion car, outre la performance technique, les entrepreneurs des territoires contribuent à la diminution des charges dans les comptes d'exploitation des entreprises agricoles, sans peser sur les immobilisations dans les bilans.

À concurrence égale

Les clients des entrepreneurs agricoles, forestiers et ruraux recherchent des entrepreneurs de travaux performants pour l'exécution de prestations de services. C'est une recherche de prix compétitifs mais aussi de sécurité et de fiabilité. Les entrepreneurs répondent pour la plupart à ces exigences mais doivent également s'adapter aux modes de fonctionnement des marchés de plus en plus instables et exigeants en matière de traçabilité et de qualité.

Les entrepreneurs des territoires sont donc particulièrement sensibles aux nouveaux marchés mais restent préoccupés par les risques en l'absence d'harmonisation des conditions de concurrence entre les professionnels de la prestation de service et les occasionnels. Des exemples de prestations de service sur des marchés ruraux, exécutées avec des matériels dont l'acquisition a été réalisée avec des aides européennes ou nationales conditionnées à un autre objet, sont à l'origine de cette préoccupation dont ont fait état des entrepreneurs au cours des derniers mois.

Les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux sont des employeurs de main-d'œuvre soucieux de la gestion des ressources humaines au sein de leurs entreprises. Elle passe par la mise en œuvre de mesures permettant de fidéliser les salariés et de mieux gérer les ressources humaines en assurant la formation et le renouvellement des actifs. Pour convaincre plus largement du bien fondé de cette démarche, le moins qui puisse être fait est d'assurer une neutralité fiscale et sociale sur les marchés et que les entrepreneurs fassent valoir que leur activité génère des recettes fiscales : en particulier la taxe professionnelle.

Coopération sur de nouveaux services

Pour aller sur de nouveaux marchés, se maintenir sur d'autres, les entrepreneurs pourraient imaginer d'autres modes de travail en passant à un système de regroupement des forces des différentes entreprises en réseau. Cette mutation anticipe l'évolution de l'agriculture et du monde rural dans les années à venir comme certains exemples dans d'autres États membres. Ces recherches sont une alternative au simple investissement collectif traditionnel.

Multi fonctionnalité de la forêt

Les priorités pour l'élaboration des Orientations Stratégiques Nationales 2007-2013 à partir du règlement du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) ont été définies suite à plusieurs réunions organisées par le ministère de l'Agriculture. Le groupe « *approche multi fonctionnelle de la forêt* », dans lequel Entrepreneurs des Territoires était représenté, a estimé que les orientations stratégiques nationales doivent accentuer leurs efforts sur

Entreprise Sud-Gironde Forêt

Terrain préparé pour la plantation.

la mobilisation et la valorisation de la ressource dans le cadre des aides aux investissements matériels pour les entreprises de travaux forestiers. Ces investissements doivent également permettre le soutien au développement du bois-énergie et en particulier favoriser l'équipement des entrepreneurs pour la production de plaquettes ou de bois-bûches ainsi que l'équipement lié à la logistique d'approvisionnement.

Par ailleurs, la fédération est attentive au maintien des aides à la reconstitution des forêts après les catastrophes naturelles et en particulier pour le nettoyage et la reconstitution du potentiel forestier après les tempêtes de 1999. Les promesses du Gouvernement dans le cadre du « *plan chablis* » pour la reconstitution

des forêts s'élevait à 91,6 millions d'euros par an sur dix ans.

Également, les entrepreneurs de travaux forestiers souhaitent que leurs prestations effectuées dans le cadre d'opérations liées à la multi fonctionnalité des forêts (les opérations non rémunérées des entrepreneurs de travaux pouvant représenter jusqu'à 50 % des travaux effectués) soient rémunérées.

Diversification des activités et des marchés

L'espace rural français change profondément et doit être considéré avec un œil neuf dans le cadre d'une stratégie du développement rural durable. Avec l'agriculture, le tourisme et l'environnement sont deux activités importantes pour le monde rural. Les diversifications d'activités se sont développées au cours des dernières années, d'abord celles entre agriculteurs, puis vers les collectivités locales et enfin vers d'autres clientèles. À une stratégie de concurrence accrue dans l'environnement immédiat, une recherche de nouveaux marchés serait plus profitable à tous en terme d'activités et d'emplois.

Les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux ont un fort esprit d'entreprise orienté vers la conquête de nouveaux marchés. Dans la diversification de l'économie rurale, ces entreprises sont un levier qu'il convient d'utiliser au mieux, y compris en accompagnant leur transmission et la reprise. Au service de la production agricole, elles le sont aussi vers la protection de la flore et de l'environnement. Un partenariat fort est à développer entre les collectivités locales et les entrepreneurs des territoires. L'entretien et l'amélioration du patrimoine sont des activités qui méritent d'être intégrées dans l'ensemble des autres activités de prestations de service. Cette analyse conduit à découvrir de nouveaux secteurs de croissance. Certaines entreprises sont prêtes à saisir ces opportunités, d'autres doivent s'y préparer et être encouragées. L'entretien et l'amélioration du foncier et des espaces naturels fait partie du paysage rural, proposition retenue dans le cadre des travaux du groupe de travail diversification.

Aides au développement rural 2007-2013 : accord à l'unanimité du conseil des ministres de l'agriculture

Sur fond de crise entre les 25 États membre de l'Union européenne sur les questions budgétaires, une bonne nouvelle est toutefois intervenue fin juin quelques jours après l'échec du sommet Européen de Bruxelles. Le conseil des ministres de l'agriculture des 25 a adopté, à l'unanimité, le projet de règlement sur les aides au développement rural avec un budget de 88,7 milliards d'euros pour les 25 sur la période 2007-2013, qui reste soumis à un accord général sur le budget européen. Le règlement prévoit la création du fameux fond unique le Feader (Fond européen agricole de développement rural).

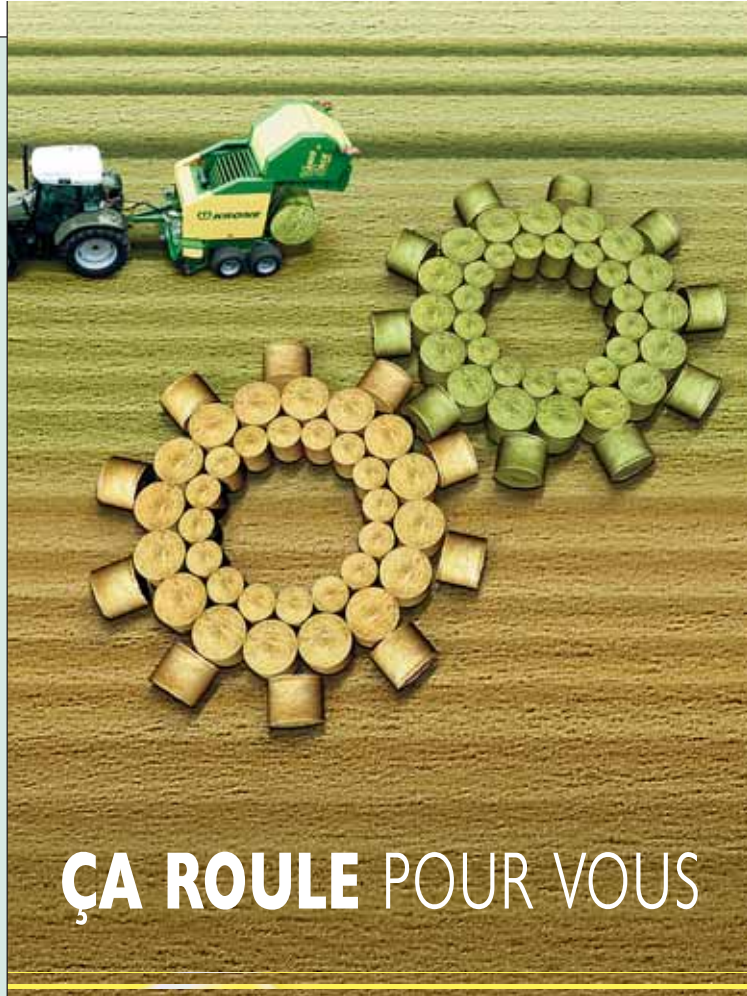

Actualités !

L'emploi sur ordonnance

Six ordonnances contenues dans le plan d'urgence voté définitivement par le Parlement le 12 juillet dernier sont à prendre par le Gouvernement d'ici le 1er septembre. L'une des ordonnances met en œuvre le contrat « *nouvelle embauche* » (CNE), un contrat à durée indéterminée assorti d'une période d'essai de deux ans qui s'appliquera dans les entreprises jusqu'à 20 salariés. Une autre ordonnance portera sur la création d'un « *chèque emploi* » pour simplifier l'embauche dans les très petites entreprises. Il tiendrait lieu, à la fois, de contrat de travail et de bulletin de paie et dispenserait l'entreprise de formalités administratives lourdes. Mais, ce dispositif serait limité à la création du premier, deuxième ou troisième emploi dans l'entreprise », a déclaré le ministre du Travail.

Pour les employeurs, l'embauche d'un dixième salarié les contraint à contribuer au financement plus à la formation professionnelle, aux transports en commun ou encore à l'allocation logement. Au total, le surcoût lié au franchissement du seuil des dix salariés est estimé à 5 000 euros, en moyenne, par an et par entreprise. Afin de favoriser l'embauche, l'État prendra en charge ce surcoût et compensera le manque à gagner auprès des organismes concernés. Autre mesure, une prime de 1 000 euros sera versée aux chômeurs depuis plus d'un an qui reprennent un emploi et aux moins de 26 ans qui prennent une activité dans des secteurs ayant du mal à recruter. Les entrepreneurs demandent à figurer dans la liste des secteurs bénéficiaires.

Innovagri Grand Sud-Ouest à Toulouse

Les 7 et 8 septembre 2005 EDT Haute Garonne et des autres départements de la région Midi Pyrénées, vous accueilleront à l'occasion de la première édition au sud de la Loire d'Innovagri.

Space

Du mardi 13 au vendredi 16 septembre 2005 au Parc-Expo de Rennes, EDT vous attend Hall 9 Allée B stand 37. Salon professionnel des productions animales en France, le Space est le rendez-vous incontournable de la rentrée pour les entreprises du secteur de l'élevage.

Salon Entrepreneurs des Territoires

La fédération nationale s'associe en qualité de partenaire au salon des Entrepreneurs des Territoires qui aura lieu au Mans, les 17 et 18 novembre 2005. À cette occasion, elle participera activement avec les Unions régionales EDT de l'Ouest à l'animation d'un espace conseil au service des entrepreneurs sur les quatre thèmes suivants : la rentabilité, la formation, la sécurité et la valorisation des prestations et les nouveaux marchés.

Sitevi

Du 29 novembre au 1er décembre 2005, à Montpellier, EDT sera à nouveau présent sur le salon Sitevi, rendez-vous d'affaires international pour les filières vigne et vin et arboriculture-maraîchage. Près de 950 exposants et 50 000 visiteurs se retrouveront sur le Sitevi qui abordera, cette année, les marchés sous l'angle du marketing et de la commercialisation, mais aussi celui de la qualité.

Renouvellement au Fafsea

Jérôme Despey, agriculteur dans l'Hérault, a été élu président du Fafsea par le conseil d'administration le 23 juin dernier. Jean-Pierre Mabillon, secrétaire général adjoint de la FGTA-FO, membre du Comité de dialogue social européen, de l'EFFAT et de l'International agriculture, accède au poste de secrétaire général. Gérard Napias, président d'Entrepreneurs des Territoires, a été élu trésorier adjoint. En sa qualité d'organisme paritaire collecteur agréé chargé de la formation des salariés, le Fafsea est présidé alternativement par un membre du collège Employeurs et un membre du collège Salariés.

Christiane Lambert, nouvelle présidente à la tête de Vivea

Christiane Lambert a été élue présidente de Vivea le 29 juin dernier. Christiane Lambert a 44 ans, elle est mère de trois enfants et agricultrice en polyculture et production porcine dans le Maine-et-Loire où, en Earl avec son mari, elle met en valeur une exploitation de 78 hectares. Vivea collecte la contribution formation de 652 213 cotisants dont les entrepreneurs de travaux et a financé plus de 83 000 stages en 2004, soit 1 500 000 heures stagiaires.

Bernard Guidez, nouveau président de Farre

Bernard Guidez a été élu, le 30 juin 2005, président de Farre - Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement. Il succède à Christiane Lambert. Bernard Guidez exploite 90 ha dans le Tarn (production de céréales et élevage de porcs et canards), en Earl avec deux associés. Il a 56 ans, est marié et père de 3 enfants. Farre est une association interprofessionnelle qui a pour objet de promouvoir l'agriculture raisonnée.

Utilisation des produits antiparasitaires aux Antilles

La commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale a créé, en octobre 2004, une mission d'information parlementaire relative au chlordécone et autres pesticides utilisés dans l'agriculture martiniquaise et guadeloupéenne. Cette mission a présenté son rapport fin juin. Le chlordécone appartient à la « *première génération* » des pesticides au début des années 1950. D'abord produit aux États-Unis, il fut homologué en France dans les années 1980 sous le nom de Curlone et employé jusqu'en 1993 aux Antilles. Il fut notamment utilisé pour lutter contre la recrudescence du charançon de la banane lors de circonstances climatiques exceptionnelles. La mission parlementaire s'est interrogée sur les conséquences pour la santé et l'environnement de l'utilisation de ce type de produit, dont elle pourra tirer des leçons pour l'avenir.

Les entrepreneurs, acteurs essentiels de la mobilisation pour la biomasse

Bois, paille, culture énergétique, déchets de l'agriculture, des industries agroalimentaires, les plantes et les déchets animaux ont un bel avenir devant eux. Cette biomasse est la fraction des produits provenant de l'agriculture de la sylviculture et des industries connexes.

La biomasse est l'une des richesses de la France et elle trouve des valorisations toujours plus diverses : nourriture, matériau, matière première, énergie. Certes, cette ressource est abondante et renouvelable, mais elle va être de plus en plus sollicitée afin d'atteindre nos objectifs énergétiques (diversification et sécurité des approvisionnements) et environnementaux (lutte contre le changement climatique).

Les atouts des entrepreneurs

Le défi est là : comment mobiliser durablement la ressource pour répondre à une demande en forte croissance, tout en tenant compte de la concurrence des usages et tout en assurant son renouvellement et la protection de l'environnement ? Pour répondre à ce challenge, la fédération Entrepreneurs des Territoires souhaite, à partir d'un maillage territorial dense, valoriser les moyens humains et techniques performants des entrepreneurs pour proposer des prestations de services globales, de la récolte à l'entrée « *chaudière* ».

C'est dans ce cadre, que la diversité des entreprises de travaux apparaît comme un atout de premier plan pour la récolte et la production de biomasse mais également pour les opérations de logistique, du stockage à la livraison de la matière première. Pour mener à bien l'ensemble de ces opérations, des exemples concrets de regroupement d'entreprises existent, la fédération souhaitant développer ces systèmes opérationnels afin de permettre aux entrepreneurs d'être présents à de nombreuses étapes de l'approvisionnement.

Comment mobiliser la ressource ? c'est également la question qui sera posée lors du séminaire organisé par l'ADEME, le 20 octobre 2005 à Paris, à l'occasion de la 14e conférence européenne et exposition sur la biomasse, journée des acteurs français de la biomasse. Les objectifs sont : mettre en valeur le potentiel de la biomasse pour répondre aux enjeux de réduction des gaz à effet de serre, discuter sur les conditions de mobilisation de cette biomasse en tenant compte de la concurrence existant entre les différents usages, échanger sur les expériences de mobilisation de la biomasse pour répondre à l'accroissement de la demande, et mettre en perspective les facteurs-clefs de réussite de cette mobilisation.

ETF Lecomte : du débardage au broyage

La tempête de 1999 a eu en Lorraine, comme dans beaucoup de régions de l'Hexagone, des conséquences importantes sur le paysage forestier, mais aussi sur l'activité des entreprises de travaux forestiers. C'est le cas de l'ETF Lecomte installé à Azerailles en Meurthe-et-Moselle.

Benoît Lecomte est installé depuis 1990. Sans de réelles prédispositions pour un métier lié à la forêt, hormis le fait qu'il est fils de menuisier, il acquiert une formation de mécanicien qui l'oriente vers cette activité durant 6 ans dans une importante entreprise de transport de la région. Il devient ensuite employé communal pendant 5 ans, activité qu'il complète durant l'hiver en « *faisant un peu de bois* ». Ce sont ces travaux d'entretien communaux qui lui donnent l'idée de se mettre à son compte.

Le broyage forestier est l'activité dominante de Benoît Lecomte. Il a pour cela 2 tracteurs à blindage équipés d'un broyeur spécifique de 2 m et 2,20 m.

Une activité qui évolue régulièrement

Il démarre donc en 1990 avec un tracteur et une épareuse pour effectuer l'entretien de bords de route et de chemin pour l'ONF et des communes. L'entreprise est lancée. Elle verra son activité se développer régulièrement avec pratiquement tous les ans une nouvelle étape. En 1991, Benoît Lecomte achète son premier débusqueur qui va lui permettre de démarrer le débardage. L'année suivante, c'est l'arrivée d'un second tracteur équipé d'un gyrobroyeur. En 1994, il change de skidder pour un modèle plus gros et le premier employé est embauché en 1995. En 1996, un porteur forestier vient grossir le parc de matériels, ce qui permettra d'effectuer du débardage derrière abatteuse et un second chauffeur vient grossir l'effectif pour pouvoir répondre à la demande qui augmente.

À cette époque, l'ETF Lecomte répartissait son activité entre le fauchage des bordures de route et l'entretien des chemins, le broyage et le débardage. Ce dernier était effectué au skidder pour les grumes et au porteur pour les billes et les stères. « *Quant au broyage, il s'est généralisé dans la mesure où auparavant on avait plutôt tendance à brûler* », explique Benoît Lecomte. Mais cette technique présente des risques et a été progressivement abandonnée au profit du broyage. Durant cette période, il réalisait également des ouvertures de cloisonnement dans les coupes de feuillus.

La tempête de 1999 a très sensiblement modifié l'activité de son entreprise. Pour commencer, le broyage a été mis de côté au profit du débardage. « *Le secteur de Lunéville a été sinistré entre 60 et 65 %* », souligne Benoît Lecomte. « *Notre zone de travail, qui était auparavant beaucoup plus étendue, s'est concentrée sur ce secteur et nous avons fait exclusivement du débardage.* » Mais les volumes traités ont été fortement modifiés par cette tempête. De 8 000 à 9 000 m³ avant celle-ci, ils ont chuté à 500 à 600 m³ en 2002 et 2003, pour remonter actuellement aux alentours de 2 000 m³, néanmoins très loin de l'activité habituelle d'avant cet événement.

Cette perte a été compensée par le changement d'attitude de certaines communes. « *Elles ont profité de la tempête pour décider de remettre en état des parcelles du territoire communal qui étaient auparavant boi-*

L'objectif du broyage est de laisser un chantier propre puisque, dans beaucoup de cas, la parcelle est amenée à être réensemencée en herbe.

Benoît Lecomte a pu développer son activité en diversifiant son offre et en s'adaptant aux circonstances, comme ce fut le cas lors de la tempête de 1999.

sées, mais pas toujours très bien entretenues. Après la guerre, de nombreux agriculteurs ont arrêté leur activité pour devenir ouvrier, et ils ont boisé leurs quelques parcelles. Progressivement, les vallées se sont fermées et aujourd'hui, il y a une certaine volonté de les rouvrir. Appartenant aux communes ou rachetées par celles-ci, ces parcelles sont remises en terres agricoles pour éclaircir l'environnement des villages, ou sont destinées à être divisés en lots pour la construction d'habitations. Enfin, certains propriétaires les destinent également au retour à la prairie afin de recevoir des chevaux en location. »

La diversification pérennise l'activité

Aujourd'hui, Benoît Lecomte emploie 3 permanents et participe également activement aux différentes prestations. Sa zone d'action s'étend sur un rayon d'environ 150 km et draine les 4 départements lorrains, l'Alsace ainsi que la partie nord de la Haute-Saône. « *Notre activité concerne aussi bien les demandeurs d'ordre institutionnels, comme l'ONF et les communes, les scieries et les coopératives d'exploitation forestières, ainsi que les propriétaires privés avec une répartition en pourcentage du chiffre d'affaires par catégorie d'environ 60-25-15.* » Si, avec les seconds et les 3èmes les contrats se font encore de gré à gré, l'activité avec les premiers se fait de plus en plus à partir d'appel d'offres. « *Cela ne facilite pas le travail* », reconnaît Benoît Lecomte. « *La concurrence existe, même si elle reste locale car on retrouve toujours les mêmes prestataires en provenance des 4 ou 5 départements de la région. Cela nous oblige à visiter les sites avant de faire la proposition et cela représente souvent une perte de temps, même si nos tarifs restent acceptables.* » Globalement, le chiffre d'affaires reste stable (environ 450 000 euros), malgré quelques variations selon les années. « *Mais cela a été possible en diversifiant l'activité* », souligne Benoît Lecomte. À titre personnel, il complète son activité durant 2 à 3 mois en hiver en faisant de la distillation de fruits régionaux (mirabelle, quetsche, poire) dans un atelier public, activité familiale qu'il a reprise après son père.

Pour garantir une prestation de qualité, Benoît Lecomte utilise des maté-

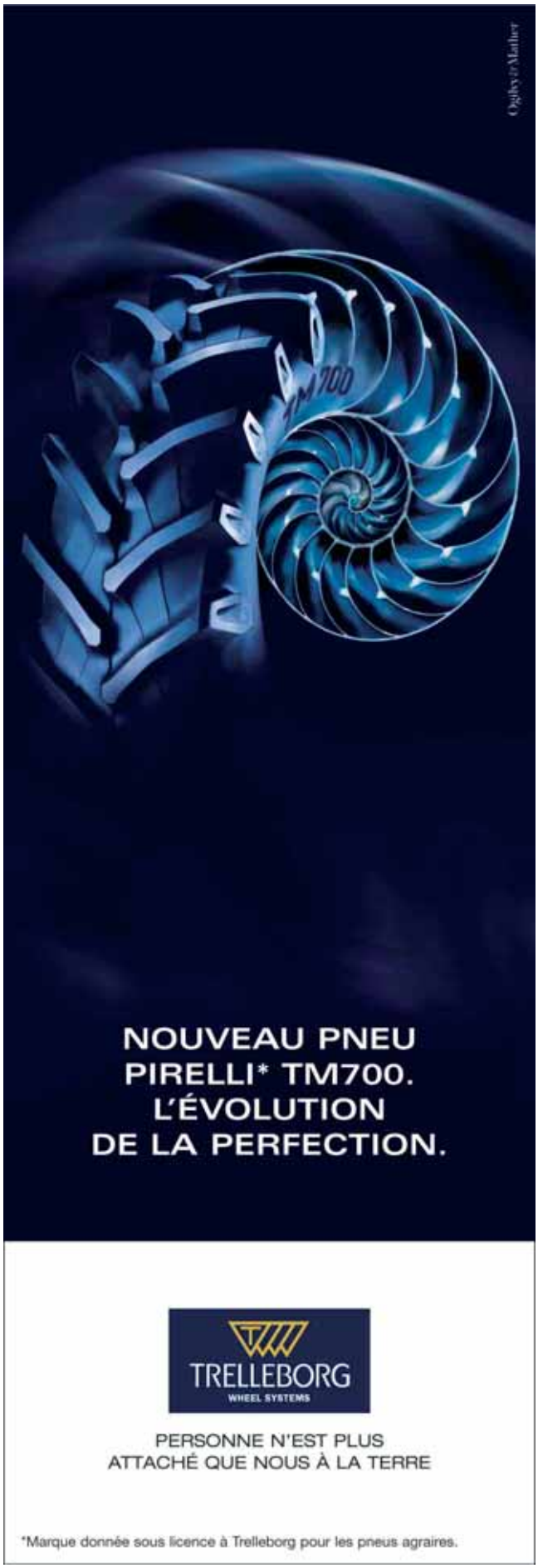

L'accès aux chantiers, dans un rayon de 150 km, nécessite le transport sur un porte-chars pour la plupart des matériels.

Le débardage, ici avec un porteur forestier, est avec le broyage une des principales activités de l'ETF Benoît Lecomte.

riels adaptés, pour la plupart achetés neufs. La politique de renouvellement dépend du type de matériel, de son utilisation et des sollicitations qu'il doit absorber. « *Le cas du broyeur est le plus typique* », précise Benoît Lecomte. « *C'est un matériel très sollicité et, si l'on veut toujours avoir un matériel performant, il faut le changer régulièrement. Pour ma part, je le renouvelle tous les 2 ans à 2,5 ans. De plus, les matériels « de série » ne répondent pas toujours à nos exigences et j'ai préféré faire faire du « sur-mesure » ou tout du moins apporter des modifications qui me paraissent importantes sur un modèle existant.* » Pour les autres matériels, la durée d'utilisation avant renouvellement est variable : 3 à 4 ans pour les épareuses, 7 à 8 ans pour les tracteurs, plus pour les tracteurs de débardage, 4 à 6 ans pour les porteurs forestiers. Pour les tracteurs qui font le broyage, Benoît Lecomte les a équipés d'un blindage spécifique, protégeant de manière efficace l'ensemble des organes, tout en facilitant l'entretien par une bonne accessibilité aux différents points. Ce sont par exemple des plaques démontables facilement à certains endroits (moteur notamment). Sur la base des amortissements relevés dans le bilan, les investissements représentent actuellement 150 000 euros/an.

L'entretien des matériels est effectué à l'entreprise ou directement sur les chantiers (un 4x4 permet de transporter les équipements nécessaires), la formation et l'expérience de mécanicien de Benoît Lecomte n'y étant pas étrangères. Avec des matériels très sollicités, les coûts d'entretien ne sont pas négligeables, entre 33 000 et 37 000 euros/an.

Formation et défense de la profession

La formation des chauffeurs et de lui-même est réalisée régulièrement. « *Nous avons suivi notamment une session d'aptitude à la conduite au CCPA de Mirecourt et une sur les produits phytosanitaires au lycée agricole de Courcelles-Chaussy en Moselle.* » Parallèlement, les chauffeurs suivent des formations spécifiques avec les constructeurs, que ce soit pour l'utilisation de l'épareuse avec Noremat, ou avec Valmet pour le porteur forestier.

Benoît Lecomte est également impliqué dans la vie professionnelle avec un poste d'administrateur du syndicat national pour la partie forêt et la responsabilité du syndicat lorrain pour le département de la Meurthe-et-Moselle. « *Si nous n'avons pas la même taille que nos confrères agricoles, il est important que nous soyons présents et fassions entendre nos spécificités. Cela permet également de mieux nous connaître et peut-être de moins nous concurrencer, ou tout du moins plus sainement. Vis-à-vis des donneurs d'ordre, même si c'est encore le prix qui régit le marché, il est important de se fédérer.* »

Quant à l'avenir, même s'il peut difficilement dire de quoi seront faites les années à venir, Benoît Lecomte reste optimiste. « *J'ai pu jusqu'à maintenant pérenniser l'entreprise en diversifiant régulièrement son activité. Ce sera encore vrai dans le futur. À nous de saisir les opportunités qui se présentent.* »

Olivier Fachard

PARC MATÉRIELS DE L'ETF LECOMTE

TRAVAUX FORESTIERS

- un tracteur Fendt Vario 930 de 300 ch à poste inversé avec blindage, treuil de halage et broyeur Plaisance de 2,20 m
- un tracteur Valtra 8550 de 165 ch à poste inversé avec blindage et broyeur Plaisance de 2 m
- 2 porteurs forestiers Valmet 8 roues (840 et 840.2) de 120 et 170 ch, avec grues de 6,5 et 9 t
- 2 skidders à câble John Deere de 120 et 165 ch
- un tracteur Renault de 100 ch avec une épareuse Noremat de 7 m
- une faucheuse d'accotement Noremat déportée de 1,60 m
- un tracteur Case IH de 100 ch
- covers crops forestiers
- andaineurs forestiers
- canadiens forestiers
- un camion avec plateau surbaissé

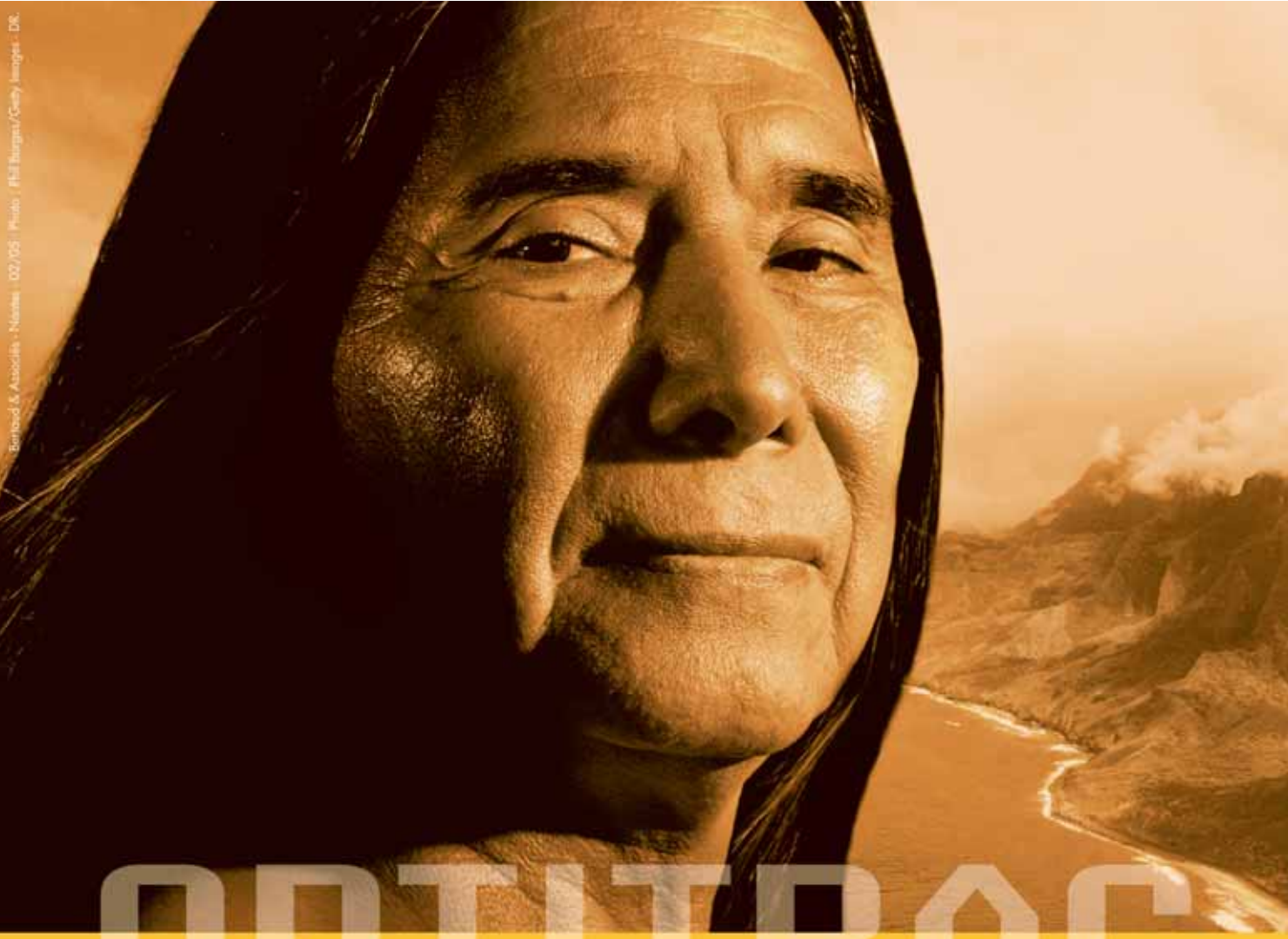

OPTITRAC

"Lune après lune, sa force t'accompagnera."

> Gomme exclusive qui renforce la résistance aux chocs

> Profondeur de sculpture conçue pour optimiser la durée de vie du pneu

> Traction optimale dans le temps

GOODYEAR
PAR RESPECT DE LA TERRE

101 dimensions, 6 gammes, 1 site : www.goodyear.fr

Bertoud & Associés - Nantes - 02/05 - Photo : Phil Burgess/Getty Images - DR.

ETA Kerivel : la stratégie de l'anticipation et de l'organisation

« *La qualité et la ponctualité à un prix donné.* » Voilà qui caractérise l'ETA Kerivel à Meilars, à l'entrée du cap Sizun, dans le Finistère. Avec son équipe de 17 salariés, Jean-François Kerivel a trouvé un équilibre entre travaux agricoles et travaux publics pour offrir à sa clientèle des services clef en main : depuis le terrassement du bâtiment de ferme jusqu'à la moisson.

Un jour, alors qu'il est encore aide-familial chez ses parents éleveurs de porcs et de vaches laitières, Jean-François Kerivel doit réparer le barrage qui ferme le plan d'eau de l'exploitation. Il achète d'occasion un vieux tracto-pelle et effectue la réparation. Dès lors, les voisins qui l'ont vu à l'œuvre lui demandent de donner un coup de main pour un chantier ici, un terrassement là... « *L'heure de la retraite n'avait pas encore sonné pour mes parents, je ne pouvais pas m'installer avec eux... Comme j'étais déjà attiré par le machinisme – j'avais déjà fait des chantiers d'ensilage –, j'ai vu là l'occasion de créer mon activité* », raconte Jean-François Kerivel. Il rachète un autre tracto-pelle et s'installe. En 1977, le jeune homme s'équipe d'une ensileuse pour diversifier l'activité et lui donner une vraie couleur agricole et entend s'en tenir là... mais, devant l'afflux de travail, dès 1979, il embauche un salarié : l'aventure de l'ETA Kerivel vient de commencer.

18 personnes pour 3 activités

L'ETA bretonne compte aujourd'hui 18 permanents, autour de deux activités : les travaux agricoles et publics (ETA) et le transport (SARL). « *Pour l'activité de travaux publics, il fallait s'équiper de porte-engins et de semis, afin de s'assurer une certaine autonomie dans nos déplacements vers les chantiers. Et vis-à-vis des entreprises de transport, la création de la SARL a légalisé notre activité* », précise-t-il. L'activité de transport représente un poste et demi de chauffeur.

Jean-François Kerivel a fondé l'ETA éponyme à Meilars, dans le Finistère, en 1977.

Aujourd'hui, les travaux publics assurent les trois quarts de l'activité de l'ETA Kerivel : « *On a développé cette activité parce que c'est un secteur négligé dans les travaux agricoles. Quand on peut faire des chantiers clef en main, en plus des travaux agricoles, on rend un sacré service à notre clientèle. Ici, il y a encore des installations, des bâtiments à créer ou à mettre aux normes, des fosses à lisier, des stations de traitement qui demandent du terrassement et du drainage.* » La grande majorité des chantiers de travaux publics est donc liée à l'activité agricole. Mais, pour pouvoir occuper les chauffeurs toute l'année – en hiver, les agriculteurs ne se lancent pas dans des chantiers à cause du mauvais temps qui ralentit la cadence et rallonge la facture – l'ETA Kerivel répond aussi à des appels d'offres de collectivités : l'enrobage et le terrassement de voirie sur dur étant moins dépendants des conditions climatiques.

Une troisième structure, une EURL, est accolée à l'ETA et à la SARL ; elle a permis à Jean-François Kerivel de reprendre les terres agricoles de la ferme familiale, il y a une dizaine d'années. « *Mais je n'ai repris aucune bête,* précise-t-il. *Les 36 ha de terres sont mises en culture et les travaux confiés aux stagiaires. Ça les met en situation avant d'aller travailler chez des clients, leur*

Le mécanicien et son stagiaire dans l'atelier de l'ETA Kerivel.

donnant plus confiance en eux. Ils travaillent plus tranquillement, c'est un bon apprentissage. » Ces élèves effectuent les chantiers de blés et maïs, du semi à la récolte, sous la coupe d'un chauffeur attitré et expérimenté.

Des salariés formés

L'ETA accueille ainsi en permanence deux stagiaires de la maison familiale d'Elliant, et un apprenti en contrat de qualification du lycée agricole de Derval. Mais la formation ne s'adresse pas qu'aux jeunes en apprentissage : mécanique, sécurité et secourisme ou spécialisation technique, comme la pulvérisation ou l'épandage... sont proposés à tous les salariés de l'ETA, fortement encouragés à les suivre. « *Pour moi, la formation, c'est primordial,* déclare l'entrepreneur. *Ce n'est pas si facile de trouver des gens compétents. De plus, comme les matériels sont de plus en plus sophistiqués, les connaissances des chauffeurs doivent évoluer en permanence.* » L'ETA accueille même des sessions de formation ouvertes aux salariés de l'extérieur. Ce fut le cas l'an passé, lors d'une formation consacrée à la conduite en sécurité du couple tracteur-remorque, sur le modèle des Caces (certificats d'aptitude de conduite en sécurité) bien connus dans le secteur des travaux publics : onze personnes ont suivi cette formation, dont la dernière des trois sessions s'est déroulée à Meilars. Financé par le Fafsea au niveau départemental, cet enseignement comportait trois points : comprendre les enjeux des ETA quant à la sécurité des hommes et du matériel (image de l'entreprise et coûts à supporter). Conduire et manœuvrer le couple tracteur-remorque en toute sécurité pour le chauffeur et l'environnement. Effectuer les contrôles et l'entretien de base journalier (check-list). « *Les formations sont aussi l'occasion pour les salariés de rencontrer des collègues d'autres ETA et d'échanger leurs points de vue sur les nouveaux outils, le fonctionnement... c'est toujours enrichissant.* »

Une équipe de spécialistes responsables

Jean-François Kerivel insiste sur la spécialisation de ses chauffeurs : chaque salarié dispose de son propre matériel en fonction de sa spécialité : labour, épandage de fumier ou lisier, traitements phytosanitaires... En plus du chauffeur attitré, un chauffeur de remplacement est prévu sur tous les engins. « *Au niveau de l'entretien courant, ce système de responsabilisation est très efficace : chaque chauffeur fait bien attention à ses niveaux et au graissage de ses outils, car c'est lui qui reprendra la machine le lendemain.* » Sans compter le mécanicien, qui a la charge de tout l'entretien général du parc : « *Au-delà de la maintenance effectuée par les chauffeurs, c'est important d'avoir le regard du spécialiste à l'atelier. Rien qu'à l'occasion d'une simple vidange, il jette un coup d'œil et repère les anomalies, ce qui évite ensuite bien des pannes sur le chantier ! L'ancienneté joue aussi dans la responsabilité*

Les bons de travaux agricoles sont remplis par le chauffeur et signés par le client, tout comme les bons de chantiers pour les travaux publics. À la fin de la journée, les chauffeurs les déposent dans une étagère aménagée. Ils sont récupérés chaque jour et, en fin de semaine, permettent d'établir le bilan sur les chantiers en retard, puis, en fin de mois, ils servent de base pour la facturation.

En descendant une mini-pelle dans la fosse à lisier, l'ETA Kerivel assure un nettoyage parfait : les résidus raclés sont remontés dans la grosse pelle qui les transfère vers une benne. Celle-ci est menée au champ et son contenu repris par l'épandeur à fumier.

des chantiers. Le chauffeur le plus ancien est là depuis 1985. Le mécanicien depuis 1987. » Mais, dans cette équipe de spécialistes, il y a aussi des touche-à-tout, rendant le système plus souple.

Les spécialisations des chauffeurs se décident au gré des affinités et compétences, le patron essayant, autant que possible, de tenir compte des désirs de ses employés.

Le suivi de l'entretien est réalisé grâce à des carnets, propres à chaque machine. Le mécanicien, qui en a la responsabilité, y note toute opération effectuée et toute pièce changée. C'est également lui qui gère les commandes des pièces et matériels courants. Jean-François Kerivel reçoit les représentants une à deux fois l'an pour déterminer les conditions commerciales, mais c'est le mécanicien qui a en charge la gestion de l'approvisionnement et des stocks. Chacun de ces carnets a sa place dans la machine. De la bonne tenue de cet outil dépend la connaissance du coût réel de l'utilisation des machines : « *On peut estimer le coût pièces et main-d'œuvre pour calculer le coût réel de fonctionnement.* » Ces éléments permettent de déterminer un âge moyen au-delà duquel le coût d'entretien est rédhibitoire.

Le « *bon de travaux* »

Au cœur du fonctionnement de l'ETA Kerivel, on trouve un carnet à souche qui ne quitte pas les chauffeurs : le carnet de bons de travaux. « *On a adapté le système des bons de livraison que les chauffeurs nous présentaient parfois. On trouvait ça pratique* », se rappelle Jean-François Kerivel. Tout chauffeur de l'ETA en fait désormais signer un au client en fin de chantier – « *dans la mesure du possible bien sûr, en l'absence du client le bon est quand même rédigé mais pas contresigné* ». Y figurent : le nom du client, le

PARC MATÉRIEL DE L'ETA KERIVEL

TRAVAUX AGRICOLES

5 moissonneuses New Holland
4 ensileuses New Holland
14 tracteurs
2 tonnes à lisiers (18 500 l et 22 500 l)
2 épandeurs à fumier à hérissons verticaux
3 épandeurs d'amendement
3 semoirs à maïs
2 round ballers
1 faucheuse conditionneuse
5 bennes de 13 à 16 t
1 semoir direct
1 semoir à céréales sur rotalabour en 3 m
1 semoir à céréales en combiné herse repliable sur 6 m
1 pulvérisateur 2 000 l rampe de 24 m
1 charrue 8 corps
1 décompacteur en 5 m repliable
2 élagueuses

TRAVAUX PUBLICS

3 pelles sur chenilles de 8 t à 21 t
1 mini-pelle
1 pelle sur pneus de 14 t
1 chargeur sur chenilles
3 chargeurs sur pneus
2 tracto-pelles
2 compacteurs
1 niveleuse
1 brise roche hydraulique
Transport
1 semi avec caisse
1 semi porte-engin
1 camion 6X4

type de chantier, le temps passé ou la surface prévue en fonction du système de tarification et les éventuelles observations du client ou du chauffeur. « *Par exemple, si le chauffeur estime que le terrain n'est pas assez préparé pour le semi, il peut le noter. Cela prouve que le client en a eu connaissance. Il ne s'agit pas pour autant d'un outil de contrôle du travail des salariés, mais bien d'un outil pour limiter les litiges.* » Profitable aux deux parties : « *Si un chantier est prévu sur 4 ha et qu'au compteur de la machine s'affiche 3,5 ha, on facture effectivement 3,5 ha.* » Car c'est grâce à ces bons que Véronique, la secrétaire, facture en fin de mois. Le client garde une copie du bon, le chauffeur en dépose un double dans l'étagère prévue à cet effet dans le vestiaire et le dernier exemplaire demeure dans le carnet à souche qui rejoint, en fin de vie, les archives. « *Grâce au numéro du bon qui figure sur les trois exemplaires, la traçabilité est simple à assurer.* » Pendant les périodes de forte activité, la vérification de ces bons chaque fin de semaine permet en outre de s'assurer que tous les chantiers ont bien été effectués : « *C'est plus simple que de se référer au planning de chacun...* »

Question d'anticipation

Aujourd'hui, alors qu'il s'apprête à fêter ses 50 ans, Jean-François Kerivel s'interroge sur l'avenir de sa profession : « *comment vont évoluer les grosses entreprises agricoles ? Vont-elles investir dans du matériel agricole vu qu'elles disposeront des surfaces nécessaires ? Si les travaux de récolte ne nous échapperont probablement pas, d'autres chantiers pourraient être réalisés en interne dans ces grosses structures. L'important, c'est d'anticiper...* »

Preuve en est, la dernière ensileuse-autochargeuse, entrée au printemps. « *On sentait que ça pouvait être intéressant pour des surfaces un peu faibles, ne nécessitant pas beaucoup de rotation de bennes ou pendant des périodes de forte occupation des tracteurs et des bennes, comme au moment des ensilages...* » Le succès ne s'est pas fait attendre, à la fin de la saison, le nombre d'hectares ensilés devrait largement dépasser les prévisions. « *Avec cet outil spécifique, on rencontre de nouveaux clients. L'amortissement devrait être rapide. Plus tard, même si d'autres ETA s'équipent, nous, on aura déjà rentabilisé l'outil et expérimenté les chantiers.* » Tous les ans, un nouveau programme d'investissement est réalisé, dès le début avril, à la clôture du bilan : « *Là je prends 3 semaines pour rencontrer tous les concessionnaires, je vais voir les machines à l'œuvre. J'ai un planning très chargé à cette période !* » Pas uniquement à cette période puisque c'est également lui qui assure la fonction de chef de chantier pour les travaux publics : implantation et suivi, points de niveaux et métrés... « *En travaux publics, on ne sait jamais sur quoi on va tomber : si le sol révèle beaucoup de cailloux, le temps peut passer du simple au double. Il faut prendre les bonnes décisions.* » Au regard de la bonne tenue de l'ETA Kérivel, certaines bonnes décisions ont déjà été prises.

Françoise Foucher

Jean-François Kerivel assure la fonction de chef de chantier : il est ici en pleine prise de mesures.

Le brise roche hydraulique, BRH, monté sur une pelle, est l'outil indispensable des chantiers de travaux publics. « Il arrive qu'on loue un bulldozer au besoin. Mais sans chauffeur », précise Jean-François Kerivel.

Culturales : techniques d'implantation et agriculture de précision à la loupe

L'édition 2005 des Culturales, organisée par Arvalis Institut du Végétal en collaboration avec les différentes organisations professionnelles des productions concernées, a reçu près de 15 000 visiteurs sur 2 jours.

En bref

SPACE
Du 13 au 16 septembre 2005
Le Space poursuit son développement avec l'arrivée de 117 exposants parmi les 938 déjà présents et devient plus international. Au total, 1 600 marques sont représentées et la surface d'exposition dépasse les 50 000 m². Cette édition mettra l'accent sur l'innovation et les perspectives d'avenir au travers de l'opération Innov'Space de la plate-forme Recherche et Développement, menée par les chambres d'agriculture de Bretagne et les instituts techniques, ainsi que des colloques.
Space
Tél. 02 23 48 28 88
e-mail : am.quemener@space.fr

SALON DES ENTREPRENEURS
17 et 18 novembre
Le salon des entrepreneurs prendra place au Mans, au parc des expositions, à la fois dans les halls couverts et en extérieur sur 10 hectares, spécialement réservés aux démonstrations de matériels. Seul salon destiné exclusivement aux entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers, l'évènement présentera le meilleur de la technique, des évolutions en terme d'agro-équipement, mais aussi tout ce qui se rapporte à la gestion de l'atelier, et de l'entreprise (économie, droit, fiscalité, assurance...).
Drop Evénement
Tél. 03 85 73 05 73
Fax : 03 85 80 10 82
e-mail :
info@dropcommunication.com

Si elle est avant tout une vitrine des travaux réalisés par Arvalis tant sur le plan technique qu'économique, cette manifestation a été marquée cette année pour ce qui est de la mécanisation par 3 thèmes dominants : le travail du sol et les techniques de semis d'une part, l'agriculture de précision et les systèmes de guidage d'autre part, ainsi que les aspects sécuritaires de la circulation sur route et dans les champs avec des matériels.

Pour ce dernier, une plate-forme présentait les dernières innovations des constructeurs en la matière. Elles concernent les suspensions, que ce soit sur tracteurs ou sur remorques, voire sur pulvérisateurs traînés, les équipements d'assistance à la conduite (essieux suiveurs, compensateur de dévers...), tous améliorant sensiblement le confort de conduite. Toutefois, ils n'empêchent pas d'observer la réglementation routière en vigueur.

Un bon lit de semences commence par un travail du sol adapté, réalisé au bon moment dans les bonnes conditions. En tenant compte à la fois des impératifs agronomiques et des objectifs économiques, 7 itinéraires étaient mis en comparaison, de celui avec labour classique au semis direct. Avec des bases de calculs communes, les coûts/ha s'échelonnent de 121 à 217 euros (le moins cher étant le semis « *à la volée* » après déchaumage, le plus coûteux le parcours classique avec labour).

L'agriculture de précision est dans une phase d'évolution importante. Les grands noms du machinisme proposent à leur clientèle des solutions plus ou moins complètes pour leurs matériels neufs, souvent en partenariat avec des fournisseurs de logiciels. Mais les possesseurs de matériels déjà en service peuvent trouver également des équipements adaptables. À condition de bien déterminer ses besoins et le niveau de précision que l'on souhaite obtenir.

Olivier Fachard

Semeato propose également un semoir pneumatique EPS 5 adaptable sur la barre de coupe des moissonneuses-batteuses pour le semis à la volée des graines des cultures intermédiaires.

Plusieurs fournisseurs proposent des systèmes de guidage. C'est le cas d'Eco-Mulch avec l'Eco-Star II disponible 2 versions : guidage manuel par barre à diodes ou autoguidage.

7 itinéraires techniques d'implantation des céréales étaient mis en comparaison, depuis celui incluant un labour classique jusqu'au semis direct sous couvert.

Semeato est spécialisé dans le semis direct. Son semoir SMG 680 t 6 rangs à 80 cm a été développé spécialement pour l'Europe. Sa spécificité est d'être repliable grâce à ses bras télescopiques.

La division GTA du groupe AGCO propose l'enregistrement des données de travail des tracteurs ou des machines de récolte à partir d'une console GTA ou Fieldstar équipée d'un des 2 logiciels GTA 100 ou 200.

Deutz-Fahr propose l'auto-guidage Agrosky sur sa gamme de tracteurs Agrotron. Il intègre une balise DGPS à correction RTK (précision inférieure à 5 cm) et une console en cabine pour le contrôle et l'acquisition de données concernant les parcelles.

La plate-forme « sécurité et circulation », organisée en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole et le SNCVA (Syndicat des constructeurs de remorques et équipementiers), présentait les innovations en matière de sécurité et de confort d'utilisation au transport des matériels ou des remorques.

John Deere présentait sur son stand, en partenariat avec la société américaine STI, un système d'information sur le sol avec cartographie en 3D de la parcelle qui permet à partir de différents prélèvements et mesures de réaliser un diagnostic du potentiel de celle-ci.

Le Salon des Entrepreneurs des Territoires au Mans

À peine trois mois avant son inauguration, le Salon des Entrepreneurs des Territoires se finalise de part et d'autre. Côté constructeurs, entre autres, Thierry Lemaire, qui dirige la société Claas, réaffirme l'implication de sa marque dans un salon qu'il estime approprié aux objectifs de Claas; côté fédération, Michel Bridonneau présente les axes de priorité du syndicat et les ateliers qui seront proposés sur place ; côté organisation, la société Drop Communication et Jacques Fitamant, le propriétaire du salon, reviennent sur les raisons de cet évènement et la forme qu'il prend.

D'ETAtech au Salon des Entrepreneurs des Territoires

« Etatech a été créé à Vitré en 1995 pour répondre aux besoins des entrepreneurs de la région, rappelle Jacques Fitamant. À l'époque, aucune manifestation n'existait qui permettait de voir les machines agricoles au travail, en conditions réelles d'utilisation.
Le salon a rapidement pris son essor et fut renouvelé en moyenne tous les deux ans, (1995, 1996, 1998, 2000, 2001 (version forestière), 2002) avant de trouver, en 2003, ses limites. La période fin août présentait des inconvénients majeurs : la moisson pouvait ne pas être finie dans certaines régions, ou bien l'ensilage déjà commencé dans d'autres, rendant indisponibles nombre d'entrepreneurs et privant le salon de visiteurs potentiels.
Nous avons donc décidé de changer de date afin de s'assurer de la disponibilité des entrepreneurs, mais aussi de lieu, pour donner à la manifestation un caractère plus national. Le carrefour autoroutier qu'est Le Mans nous a semblé adéquat.

À nouveau concept, nouveau nom pour un salon que nous voulons résolument professionnel. Le salon des Entrepreneurs des Territoires doit être la vitrine de toute une profession. Il va présenter aux visiteurs ce qui se fait de mieux en matière de services, de prestations, de matériel dans les milieux agricoles, forestiers et ruraux. Chaque entrepreneur doit y trouver, lors de sa visite, matière à encore perfectionner la connaissance de son métier, ou des opportunités qui pourraient s'offrir à lui. »

« Le salon ETAtech est transféré au Mans et devient le Salon des Entrepreneurs des Territoires », annonce Jacques Fitamant.

Thierry Lemaire, Président de Claas France

Comment voyez-vous les ETA ?
T.L. : Historiquement, Claas a toujours apprécié le professionnalisme des entrepreneurs. Cela tient à plusieurs raisons : nous positionnons nos machines à un très haut niveau de performance et de productivité. Les ETA sont les premiers à les valider. Ce sera le cas, par exemple, pour notre nouvelle moissonneuse-batteuse, la Lexion 600, qui sera présentée à Agritechnica et, peut-être, au Salon des Entrepreneurs des Territoires.
Outre leur professionnalisme, les ETA sont pour nous un important vecteur d'image dirigé vers les agriculteurs, c'est pourquoi nous sommes à leur écoute en permanence afin d'améliorer encore les produits existants et obtenir leur opinion sur les technologies futures. Ils ont une extraordinaire capacité d'essai quant aux réglages, à la fiabilité et se prononcent sur les services, car leurs machines tournent pendant des centaines d'heures chaque année. Ils sont amoureux du matériel et ont un œil technique incomparable !! Ce sont des vrais pros, certains connaissent le matériel mieux que nous.

Quelles sont les raisons qui motivent la présence de Claas au Salon des Entrepreneurs des Territoires ?

T.L. : Un salon est pour nous un gros investissement en temps. Novembre nous semble être une période particulièrement propice pour ce type d'événement : les entrepreneurs sont plus disponibles, plus réceptifs. Ils sont dans une phase de réflexion pour organiser l'année à venir. Tout ceci nous a décidés à nous engager de façon plus dynamique à l'occasion du Salon des Entrepreneurs des Territoires.

« La marque Claas sera présente au Salon des Entrepreneurs des Territoires », confirme Thierry Lemaire.

Qu'attendez-vous de cette participation au Salon des Entrepreneurs ?
T.L. : Lorsque nous rendons visite à une ETA, nous sommes remarquablement bien accueillis et toujours de façon très conviviale. Notre volonté est de recevoir à notre tour les entrepreneurs dans les meilleures conditions possibles lors de ce salon, d'avoir une occasion supplémentaire de les écouter, d'échanger et peut-être d'envisager l'avenir ensemble.

Frédéric Bondoux, l'organisateur du nouveau salon

Drop Événement est maître d'œuvre dans l'organisation et la conception du nouveau rendez-vous des entrepreneurs… Présentation d'un concept qui marche par Frédéric Bondoux, commissaire général du Salon des Entrepreneurs des Territoires.

Qui est Drop Événement ?
F.B. : Nous sommes spécialistes de l'organisation de salons professionnels, dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, ou encore de l'espace vert et du paysage. Créateurs du Salon de l'herbe, de Salon vert et du Salon du Maïs Fourrage, nous assurons également la commercialisation d'Euroforest.

Y a-t-il un point commun entre ces salons ?
F.B. : Tous nos salons s'adressent à une cible bien précise : à chaque métier son rendez-vous. Et c'est ce qui en fait leur réussite. Cela passe par la connaissance, à la fois des différents secteurs d'activité concernés et des problématiques de leurs acteurs. En analysant les différentes facettes des métiers des visiteurs de nos salons, nous appréhendons leurs attentes, leurs besoins en information ou en conseil. Ce qui se traduit concrètement par un visitorat conquis à l'issue de leur visite (89 %) et des exposants très satisfaits du nombre et de la qualité des contacts utiles enregistrés. Au cours de la dernière édition de Salon vert, par exemple, plus d'un exposant sur trois a réalisé des ventes sur le site même du salon.

Et qu'en est-il du Salon des Entrepreneurs ?
F.B. : Au Mans, les 17 et 18 novembre 2005, seuls les produits, matériels et services spécifiques aux métiers des entrepreneurs agricoles, forestiers ou ruraux seront présentés. Nos opérations de communication s'adressent d'ailleurs uniquement aux entrepreneurs, à leurs salariés et aux étudiants en agro-équipement, qui sont les seuls à être conviés au salon. Pour ce qui est du contenu lui-même, l'objectif est d'apporter des réponses concrètes à ces métiers : la présentation des nouveaux produits des fournisseurs pour renouveler le parc ou pour proposer de nouvelles prestations à leurs clients agriculteurs, des informations sur le métier de chef d'entreprise… En extérieur, le visiteur pourra se mettre aux commandes d'un certain nombre de matériels. Tout semble avoir été mis en œuvre pour faire du Salon des Entrepreneurs le rendez-vous qu'attendait la profession.

Frédéric Bondoux, commissaire général du Salon des Entrepreneurs des Territoires, prône le ciblage des salons professionnels : « A chaque métier, son rendez-vous ».

Michel Bridonneau
membre du bureau Entrepreneurs des Territoires

« Ce salon nous est dédié », affirme Michel Bridonneau.

Quel est selon vous l'intérêt de ce salon ?
M.B. : Ce salon sera réservé aux entrepreneurs, leurs salariés et aux jeunes des écoles. Nous attendons donc des constructeurs de matériel et des exposants, dans les différents services spécifiquement dédiés aux ETA et ETF, qu'ils nous montrent et nous démontrent ce que leurs technologies ou innovations vont encore nous apporter en terme de productivité, de confort et, au final, d'efficacité. Nous sommes toujours preneurs d'idées qui nous permettront de parfaire encore notre connaissance du métier. Ce salon, qui nous est dédié, est le meilleur endroit pour cela.

Et aux yeux de la fédération ?
M.B. : Nous voulons montrer que nous pouvons apporter à nos adhérents et aux visiteurs des informations inédites.
Nous allons animer des ateliers spécifiques où chacun pourra trouver les informations pointues qu'il souhaite sur une série de thèmes que nous avons définis.

Rentabilité
4 solutions pour baisser vos charges; calcul des coûts de revient; tenue du tableau de bord de gestion ETA; les échanges interentreprises; la gestion du parc par satellite et GSM.

Formation
Réussir sa transmission d'entreprise; créer ou reprendre une entreprise; devenir salarié d'ETA : les formations, les opportunités.

Sécurité
La sécurité en ETA, parlons-en.
Outils à disposition : livret d'accueil, film vidéo et matériels.

Nouveaux marchés
Mieux valoriser ses prestations, les exigences de la diversification.

Nous voulons aussi nous en servir pour promouvoir le métier auprès des jeunes. C'est vital pour la profession d'encourager de nouvelles recrues.

Comment voyez-vous l'évolution du métier justement ?
M.B. : Pour nous, l'entrepreneur de demain sera celui qui apportera un service de très grande qualité à ses clients, et qui saura leur fournir le meilleur de la technologie sans qu'ils en aient à supporter les investissements lourds.
Dans le même esprit nous devons être un acteur majeur dans l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. En effet, grâce à nous, ils peuvent commencer leur activité sans s'endetter lourdement dans le machinisme. Nous devons le faire savoir, en particulier dans le cadre de ce salon qui sera un outil de promotion de nos métiers.
Nous devons être plus proches des agriculteurs et collectivités locales et leur montrer notre compétitivité dans les solutions qu'ils recherchent.

De nouvelles règles comptables

Elles s'appliquent aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2005. Le calcul des amortissements est profondément remanié. Explications.

Les nouvelles règles comptables doivent être appliquées aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005. Elles concernent toutes les entreprises ayant l'obligation d'établir des comptes. Leur objectif est de rendre les règles comptables françaises compatibles avec les normes comptables internationales IAS/IFRS, qui visent à évaluer l'entreprise à sa juste valeur. Autrement dit, les nouvelles règles doivent permettre aux investisseurs (banques, associés, actionnaires...) de mieux apprécier la situation financière et la performance de l'entreprise.

Les principales normes concernent la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, les provisions pour risques et charges, les charges différées et les charges à étaler.

Suppression des « faux actifs » du bilan

Certains éléments ne pourront plus être inscrits au bilan et devront être comptabilisés en charge de l'exercice, à savoir :

- les frais de recherche ;
- les charges différées et à étaler ;
- les dépenses engagées pour la création des fonds commerciaux, marques, titres de journaux, listes de clients et autres éléments similaires créés en interne.

Coût d'entrée des actifs

Les éléments à l'actif du bilan devront être évalués à leur coût d'acquisition : le prix d'achat sera majoré, d'une part, des frais accessoires, des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration de site, éventuellement des frais d'acquisition et diminué, d'autre part, des rabais, remises et ristournes ainsi que des escomptes de règlement.

Valeur réelle de l'entreprise

L'amortissement est maintenant calculé en tenant compte à la fois :

- de la valeur d'entrée de l'immobilisation, diminuée de la valeur résiduelle (au lieu de la seule valeur d'entrée) et de l'utilisation réelle de l'immobilisation dans l'exercice. Cette utilisation peut varier d'un exercice à l'autre. Jusqu'à présent, l'amortissement était calculé d'après un taux fixe et constant appliqué pendant toute la durée de l'immobilisation.

Dans la pratique, ces nouvelles règles d'amortissement supposent de décomposer la valeur d'origine de certaines immobilisations. Cette ventilation est nécessaire quand, pour la même immobilisation, certains des composants ont des durées de vie différentes justifiant leur remplacement en cours d'utilisation. Exemples : un immeuble et sa toiture, un véhicule et ses pneus.

La difficulté sera de déterminer, lors de l'entrée de l'immobilisation, la valeur d'origine des composants.

En pratique, plus la durée d'utilisation dans l'entreprise d'une immobilisation donnée est longue, plus il sera nécessaire de faire apparaître des composants.

Il convient aussi de se référer à l'utilisation du bien dans l'entreprise et non aux usages généralement admis. Le chef d'entreprise devra déterminer cette utilisation en unités de temps ou unités d'œuvre (exemple : rapport entre le nombre d'heures utilisées dans l'exercice et le nombre total d'heures que la machine peut réaliser).

Enfin, il faut déterminer la valeur résiduelle de chaque actif

La valeur résiduelle correspond au montant que l'entreprise obtiendrait de la vente de l'actif à la fin de son utilisation. Cette valeur résiduelle est déterminée par le chef d'entreprise dès l'entrée du bien à l'actif.

Des incidences fiscales

Sauf dispositions fiscales particulières, le résultat fiscal est déterminé à partir du résultat comptable établi conformément au Plan comptable général.

L'application de ces nouvelles obligations comptables peut avoir des incidences fiscales sur l'imposition des entreprises, non seulement en matière de bénéfices mais également en matière de taxe professionnelle et nécessite un traitement fiscal particulier.

Afin d'atténuer les conséquences fiscales de la ventilation des immobilisations par composants, la loi de finances rectificative pour 2004 prévoit que la majoration ou la minoration du bénéfice imposable du premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2005 sera répartie, par parts égales, sur cet exercice et les quatre exercices ou périodes d'imposition suivants.

En ce qui concerne le changement de méthode de comptabilisation des amortissements, l'administration fiscale admettrait de maintenir les règles fiscales favorables aux entreprises (amortissements dégressifs et exceptionnels).

Jocelyne Burnel
ABG Ille-et-Vilaine
Fiscaliste

“Un financement souple, rapide chez mon concessionnaire agricole ?”

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.com

Avec Actimat, le Crédit Mutuel est déjà LA.

Notre offre chez votre concessionnaire

Plus besoin d'allers-retours incessants entre votre concessionnaire et votre banque pour trouver la meilleure offre de financement. Si le matériel vous convient, tout est déjà prêt, sur place : il ne vous reste plus qu'à signer votre demande. Pour vous équiper, Actimat vous simplifie LA vie !

La série XTX McCormick : un cocktail d'atouts

Augmenter les gammes de vitesse, assouplir le passage des vitesses, disposer d'un accoudoir à commande multifonction, optimiser la capacité de relevage avant, tels sont les besoins exprimés par les concessionnaires et les clients de la société McCormick. Le fabricant y répond en développant la série XTX incluant 3 modèles de 173 CV à 228 CV.

La nouvelle série de tracteurs conçus par le fabricant McCormick intègre les modèles XTX185, XTX200 et XTX215. Ils sont dotés d'un moteur Cummins BêtaPower et QSB dont le système de gestion de puissance PowerManagement permet de maintenir le régime de rotation quels que soient les efforts générés par les travaux à la prise de force tout en limitant la consommation de carburant. Deux capteurs positionnés sur l'entraînement de la prise de force mesurent la puissance transmise par la ligne d'arbre de prise de force et transmettent l'information au module de contrôle via le réseau bus CAN. La série XTX comprend de série un arbre de prise de force réversible dans un boîtier étanche et, en option, un arbre à 20 cannelures adaptés pour les gros outils. Leur capacité maximale de relevage atteint 11 tonnes. Un stabilisateur automatique sur le côté gauche et un stabilisateur télescopique côté droit équipent tous les modèles. Ils sont également dotés d'un circuit hydraulique Load Sensing avec pompe à pistons axiaux de 129 ou 163 litres par minute.

Les tracteurs XTX fabriqués par McCormick bénéficient d'un châssis monobloc, d'une suspension active de cabine permettant un débattement de 120° et d'une visibilité circulaire de 330°.

XtraSpeed : 8 vitesses au sein de 4 gammes

Un des points forts de cette série est la transmission XtraSpeed intégrant 8 vitesses Powershift au sein de 4 gammes. Celle-ci se décline en 3 versions avec un passage des gammes manuel, par levier, ou électronique, par commutateur sur accoudoir pour l'XtraSpeed Eplus. Elle fonctionne selon la technologie des arbres parallèles et embrayages multidisques. Le mouvement est transmis au différentiel grâce à un couple conique surdimensionné. Un système multidisques à commande électro-hydraulique gère le blocage du différentiel arrière. Le positionnement des pignons et embrayages au-dessus du niveau d'huile réduit les pertes d'énergie.

On dénombre 13 vitesses de 4 à 12 km/h, 8 vitesses en gamme III et 8 vitesses de route sans rupture de couple. Pour le transport, le régime moteur est limité à 1 840 tr/mn de manière à réduire les consommations de carburant. Un système de gestion électronique de transmission détermine la vitesse Powershift adaptée dans la gamme choisie. Lors d'un passage des gammes manuel, le changement s'effectue via un débrayage avec la pédale d'embrayage ou un bouton de débrayage à l'avant du levier de gammes. Lorsque la vitesse d'avancement diminue, la transmission détermine la vitesse Powershift adéquate selon le régime moteur et la vitesse des roues grâce au dispositif automatique Speed Matching.

L'XtraSpeed-E offre la possibilité de programmer la vitesse de démarrage établie par défaut au 13e rapport correspondant à la 2e gamme et à la 5e vitesse Powershift. Celle-ci sera mémorisée dans le contrôleur de transmission. Ce concept présente également une fonction Saut de gammes. Sur route, le fabricant propose une gestion automatique des rapports Powershift en fonction du régime et de la charge du moteur, et de la position de l'accélérateur.

Cécile Giamberini

Le Disc-O-Sem participe à l'essor d'Agrisem

Face à l'augmentation du fuel et des surfaces agricoles et à la baisse du prix des céréales, la société Agrisem conçoit des outils adaptés aux nouvelles contraintes agro-économiques.

Forte d'une croissance de 103 % entre les deux dernières éditions du Sima, la société Agrisem se développe à l'export. L'Espagne, le Danemark, la Slovaquie et la Russie sont récemment devenus partenaires. « *Nous sous-traitons la fabrication avec une volonté d'apporter une valeur ajoutée au niveau de la conception des produits et de leur commercialisation. La réactivité est telle que plus de 80 % des produits sont disponibles sous 10 jours* », souligne Michel Evin, président directeur général de l'entreprise.

Deux outils pour deux horizons de sol

Dans le cadre de sa stratégie basée sur l'innovation, la société s'intéresse de près à l'agronomie. « *Nous tirons la sonnette d'alarme quant à la destruction des sols. Nous souhaitons faire évoluer les pratiques vers la conservation des sols. C'est pourquoi nous développons des modules indépendants et complémentaires qui s'intègrent de façon progressive sur l'exploitation* », appuie David Guy, directeur commercial et marketing. Aux deux horizons de sol concernés par la germination et l'enracinement, Agrisem répond par le développement d'outils de surface et de profondeur. Le déchaumeur à disques Disc-O-Mulch fait notamment sa réputation et favorise sa croissance depuis 3 ans. « *Depuis les premières ventes en 1998, nous avons fait évoluer le système de sécurité. Le disque, toujours en vibration, donne un effet de percussion facilitant la pénétration* ». De plus, l'effet vibratoire de la sécurité 3D limite de 25 % la consommation d'énergie comparativement à un système 2D traditionnel. À cela s'ajoute la suppression des points de pivot et des graisseurs. Un moyeu moulé est présent sur chaque disque. « *Il constitue la pièce problématique en raison des dimensions que nous proposons* », souligne David Guy. En effet, les diamètres extérieur et intérieur atteignent respectivement 100 mm et 45 mm. Agrisem fait ainsi le choix d'intégrer un nouveau moyeu intercalé aux dimensions comprises entre celui-ci et les autres du marché, soit 80 mm et 35 mm. La gamme se décline ainsi en 3 modèles soit le Best correspondant au cœur du marché, le Classic et le Super, dont le coût d'investissement se situe entre 8 000 euros et 16 000 euros.

Les ameublisseurs Combiplow et Cultiplow ont pour objectifs de fissurer le sol tout en limitant la consommation d'énergie et en évitant le mélange des différentes couches de sol. Le principe de fonctionnement assure une fissuration par pliage avec un soulèvement vertical. Ce soulèvement homogène, réalisé par une lame à pointe décalée, allié à l'avancement, induit le déplacement d'une vague à travers la parcelle.

Les Disc-O-Sem avec trémie pneumatique bénéficient d'un entraînement hydraulique de la turbine. Le réglage du débit est géré par coulissement du cylindre de distribution.

Le Disc-O-Sem : un semis par recouvrement

Agrisem intègre le marché des techniques culturales simplifiées avec le Disc-O-Sem combinant un Disc-O-Mulch et un semoir. « *Par rapport au système TCS traditionnel, nous proposons une seule machine de façon à rationaliser le parc de matériels* », précise David Guy. La gamme disponible avec simple ou double trémie pneumatique à capacité variable de 750 litres à 2000 litres se décline en 3 modèles Super, Classic ou Best. Repliée, la machine présente une largeur de transport inférieure à 2,55 m.

Tandis qu'un train de disques traditionnel déplace le sol latéralement, le disque du Disc-O-Sem jette la terre en l'air du fait de son angle d'entrure. Le semis s'effectue ainsi par recouvrement. La graine est déposée au dos des disques de la deuxième rangée par une planche de semis brevetée et recouverte par la terre fine produite par les tabliers brise-mottes.

Le concept du Disc-O-Sem contribue à une meilleure précision du positionnement de la graine. Arvalis-Institut du Végétal a fait des essais révélant un taux de germination optimale de par un contact terre/graine satisfaisant et un tri densimétrique. De même, le semis par recouvrement induit un effet pianotage permettant de travailler avec précision même à grande vitesse.

Face à un marché en pleine explosion, la société Agrisem souhaite rester leader. Elle met ainsi en place une campagne de communication sur le concept du Disc-O-Sem.

Cécile Giamberini

SALON DES ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

17 et 18 novembre

LE MATÉRIEL ET SON ENTRETIEN

Les dernières innovations, l'organisation de votre atelier, …

LA GESTION DE L'ENTREPRISE

Développement de votre activité, fiscal, juridique, social, …

VOTRE CONTACT DROP Evènement 36, Bd HP Schneider 71200 LE CREUSOT
Tél : 03 85 73 05 73 Fax : 03 85 80 10 82 E-mail : info@dropcommunication.com

UN SALON
réservé exclusivement aux ENTREPRENEURS de travaux AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX

2005 au **Mans** (Sarthe)

Un hall d'exposition de 5000 m²
10 ha pour essayer
les dernières nouveautés

De nombreux experts pour répondre à vos questions sur votre métier

Ares série 7 de Claas : une transmission très pratique

Deux ans après la fusion Claas Renault Agriculture, les nouveaux tracteurs Ares série 7 illustrent la volonté du constructeur allemand à proposer des modèles à son image de solidité et de fiabilité.

Cette série comprend 7 modèles de 90 à 149 ch, 4 avec un moteur 4 cyl. (turbo ou turbo intercooler) dont le nouveau 577 de 120 ch, et 3 équipés d'un 6 cyl. turbo, tous ces moteurs aux normes Euro II fournis par Deere Power System. Ils reprennent les qualités de la précédente série comme la maniabilité avec un rayon de braquage court (4,40 m sur les 500, 4,80 m sur les 600), la capacité de traction et la stabilité au transport dus à un très bon rapport poids puissance (de l'ordre de 50 kg/ch) et à une répartition des masses 50/50 entre l'avant et l'arrière.

Une transmission à 6 rapports sous charge

La principale innovation de ces tracteurs réside dans leur transmission Hexashift issue du GIMA. C'est une boîte semi-powershift qui permet au chauffeur de disposer de 6 rapports sous charge dans chacune des 4 gammes, tant en avant qu'en arrière. L'inversion s'effectue par la réputée manette du Revershift à gauche du volant. Les commandes de cette transmission sont regroupées sur un seul levier (servant également d'accélérateur à main) avec 2 touches pour monter ou descendre les vitesses, un bouton placé à l'avant du levier pour le passage des gammes, et une touche pour la sélection ou le rappel d'une vitesse de manœuvre. Le chauffeur dispose également de 2 modes « *travail* » et « *transport* » accessibles sur le montant gauche de la cabine. Dans le premier, le chauffeur dispose des 6 vitesses sous charge, mais doit passer lui-même les gammes. Dans le second, les 24 rapports peuvent se passer dans un sens comme dans l'autre par une simple impulsion sur les touches + et -.

La fonction Hexactiv avec des fonctions de passage automatique des rapports dans les 2 différents modes (avec en plus des rétrogradations en fonction du régime moteur ou de la position de la pédale d'accélérateur) est proposée en option. De plus, 2 fonctions supplémentaires sont disponibles : « *Eco* » qui gère le passage des vitesses en optimisant la consommation, « *Power* » qui privilégie la puissance maximale.

Un écran dans le montant avant de la cabine regroupe les informations sur la transmission, tandis que les commandes sont doublées dans le montant droit.

Un choix de circuits hydrauliques

Trois circuits hydrauliques sont proposés en fonction des besoins. De base, le circuit est à centre ouvert 60 l/mn, 2 autres de type Load Sensing (100 ou 110 l/mn) étant disponibles en option. Ils sont munis de 2 à 4 distributeurs dont 2 à commandes électro-hydrauliques (option) depuis le joystick de l'Electropilot. Le relevage a une puissance de 8,5 tonnes aux rotules (en puissance maxi et 6,5 t sur toute la course), tandis qu'un relevage avant (2,8 ou 3,8 t) monté d'usine est proposé en option. Ils sont contrôlés de série par le système TCE 15 t, tandis que les versions TCE 15 (commande par impulsion) et TCE 25 (contrôle du patinage) sont disponibles en option.

Un haut niveau de confort

Tous les Ares série 7 offrent une excellente visibilité dans toutes les directions et disposent d'origine ou en option de la cabine ATZ Hydrostable munie de 4 points de suspension, de la suspension du pont avant Proactiv, d'un siège pneumatique, de l'amortisseur de chocs sur le relevage, et d'une climatisation manuelle ou automatique.

Le capot basculant à ouverture simplifiée et une très bonne accessibilité aux organes facilitent les opérations d'entretien. Quant à l'éclairage, il a été amélioré avec notamment la présence de 6 phares sur la calandre.

Ils pourront être équipés, comme l'ensemble de la gamme, d'un système de guidage par GPS, dénommé Outback et proposé par la filiale Agrocom. Il sera disponible en 2 versions à guidage manuel ou automatique.

Olivier Fachard

BIGAB

SYSTÈME DE REMORQUE - DÉCHARGEUR

www.cs-reklam.se

BIGAB REMORQUES POLYBENNE – LEADER EN EUROPE

BIGAB 20–24

BIGAB 10-14

Le système de levage par crochet Bigab unique est à présent introduit en France!

Plus de 40 ans d´ expérience soutiennent la fabrication de ce type de remorque à système de levage par crochet Bigab. Un processus de développement permanent, couplé à des idées novatrices, rend la remorque à système de levage par crochet unique en son genre sur le plan de sa manière de travailler et de sa flexibilité. Le Bigab connaît une large gamme d'utilisateurs différents à travers l'Europe comme des entrepreneurs, des agriculteurs, des collectivités locales, des déchetteries, exploitants de vignobles, paysagistes, entrepreneurs en construction résidentielle, fournisseurs d'énergie et sociétés de recyclage.

Les systèmes de levage par crochet Bigab se déclinent en 7 modèles différents!
Le système permet un changement aisé entre différents dispositifs-ramasseurs de charges comme des skips, des conteneurs et des mélangeurs eau-carburant sur le même châssis. En d'autres termes, une seule et même remorque peut répondre à un large éventail de besoins en matière de transport. Chaque modèle est disponible avec des applications additionnelles comme des suspensions différentes. Des essieux moteurs sont également disponibles si nécessaire en option.

AS FORS MW

Usine:
E-mail: info@forsmw.ee
www.forsmw.com

Agent/Importateur - France:
NEW SOLAGRI
129 RD 349
62990 BEAURAINVILLE
TEL: (+33)0321061715 • FAX: (+33)0321814225
E-mail: new-solagri@wanadoo.fr

LE SUCCES N'EST PAS UN HASARD!

Charrues portées : parfois une alternative aux semi-portées

Malgré le développement des techniques culturales simplifiées, le labour garde une place importante dans les itinéraires de préparation des sols de la majorité des régions. Néanmoins, après un développement de l'utilisation de charrues semi-portées, les modèles portés reprennent « *du poil de la bête* », notamment avec l'augmentation de la puissance des tracteurs.

La 2e moitié des années 1990 avaient effectivement vu une régression significative des ventes de charrues parallèlement à l'apparition et au développement des outils de déchaumage superficiel et des semoirs à disques qui permettaient de travailler dans un sol chargé en débris végétaux. Bien que présentant un intérêt réel, ces techniques simplifiées ont montré leurs limites et le labour, la plus ancienne façon de travailler le sol, a d'une certaine manière retrouvé ses lettres de noblesse. Comme pour toutes les techniques, il a connu des évolutions dont la plus importante fut, au début des années 1980, la possibilité de faire varier à tout instant la largeur de travail de chaque corps. Le labour à largeur variable permet de s'adapter aux variations de sol et augmente également la précision en permettant l'ajustement de la bande en fin de parcelle, la correction d'une raie déformée, le redressement dans les terrains en pente, voire faciliter le débourrage en cas d'accumulation de débris végétaux.

Réduction des charges oblige, on a cherché à développer le rendement des chantiers, donc le nombre de corps sur les charrues. Sont apparus ainsi les modèles semi-portés (à roue ou à chariot) dont le nombre de corps peut atteindre 14 unités (plus généralement 7 à 12). Mais depuis quelques

Charlier a été un des premiers à développer des charrues portées 7 corps ainsi que des charrues poussées jusqu'à 5 corps avec des innovations facilitant leurs utilisations.

années, l'augmentation de la puissance des tracteurs a fourni l'occasion aux constructeurs de concevoir des modèles portés 6 et même 7 corps qui présentent des avantages non négligeables par rapport aux modèles semi-portés. Globalement, le marché qui s'est plus ou moins stabilisé aux alentours de 4 000 unités, reste dominé par les modèles portés avec 90 % des ventes, mais avec une valeur unitaire plus élevée due à un nombre moyen de corps plus élevé et une technicité plus importante (fonctions hydrauliques et automatismes).

Les charrues portées 6, voire 7 corps, ont su montrer leurs avantages par rapport à des semi-portées, notamment en conditions plus difficiles.

Utiliser la puissance

Comme le signale Jean-Luc Farges, chef de produit Lemken chez JF-Lemken-Stoll France, « *la baisse de la demande en charrues semi-portées se confirme cette année encore, surtout en modèles à chariot, tandis que les modèles à roue auraient tendance à stagner. Parallèlement, on note une recrudescence des charrues portées avec une demande très forte des 5 corps mais aussi des 6 corps. Pour notre part, nous avons ce type de charrues depuis plusieurs années et cette orientation ne nous a pas étonnés.* »

Quant aux raisons de cette évolution, elles tiennent à plusieurs facteurs, comme le précise Jean-Paul Moineau, responsable marketing chez Kuhn-Huard. « *On a assisté ces dernières années à une augmentation significative de la puissance des tracteurs et conjointement de la capacité des relevages. C'était un peu la limite d'utilisation des charrues portées, ce qui a conduit au développement des modèles semi-portés. Néanmoins, ces charrues présentent des inconvénients, notamment d'encombrement lors des manœuvres de bout de champ, ce qui les destinent plutôt aux grands parcellaires. De plus, on a remarqué avec les automnes pluvieux que nous avons eu ces dernières années que les semi-portées n'ont pas eu les rendements escomptés car elles ne permettent pas un report de charge suffisant sur les tracteurs pour bénéficier de la puissance de traction maximale. Certains utilisateurs sont ainsi revenus à des portées en passant à 6 corps.* »

Constat que fait également Mathieu Péron, responsable marketing chez Grégoire-Besson, en ajoutant : « *Globalement, une charrue portée est plus maniable et tous les utilisateurs ont l'habitude de la manipuler. De plus, avec les possibilités de lestage à l'avant des tracteurs, en particulier quand ils sont équipés d'un relevage avant, on peut bénéficier, même avec des modèles 6 ou 7 corps, d'une meilleure répartition des poids qui conduit à une meilleure adhérence. Par contre, une charrue 6 ou 7 corps portée représente une masse importante qui peut provoquer des balancements au transport. Ce phénomène peut être compensé par une suspension sur la charrue ou, comme on le trouve désormais sur un grand nombre de modèles de tracteurs, d'un compensateur d'oscillations qui diminue très sen-*

Gamme Master 121-151 et 180

VIVEZ TOUS LES JOURS LA DIFFÉRENCE KUHN

CONFORT - QUALITÉ DE VIE

- Largeur variable hydraulique : adaptation rapide aux conditions de travail.
- Sécurités permanentes : Non-Stop hydraulique ou boulon de traction.

VARI-MASTER

Le mécanisme de la largeur variable est entièrement protégé dans la poutre. **Une exclusivité KUHN.**

KUHN

www.kuhn.fr

175 Years of Excellence*

PUBLICIS-KOUFRA

* 175 Années d'Excellence

Le développement des charrues portées 6 et 7 corps est dû notamment à l'augmentation de puissance des tracteurs ainsi qu'à la capacité de leurs relevages.

siblement cet inconvénient, apportant un meilleur confort de conduite. »

Face à cette évolution, la plupart des constructeurs ont développé des modèles 6, voire 7 corps portés. C'est le cas de Grégoire-Besson qui doit sortir à l'automne une nouvelle série de charrues portées de 5 à 7 corps à largeur variable. Bâties à partir d'un caisson de 180 mm, elles disposeront d'une nouvelle tête de retournement avec une fusée de 150 mm intégrant un amortisseur, d'une simplification de la mise en transport, du réglage en cabine de l'inclinaison de la charrue et d'une roue de très grande capacité (770 x 340).

Charlier a développé une gamme de charrues portées avec des caractéristiques originales et une technologie de pointe : châssis standard 7 corps pour tous les modèles, arbre de retournement à diamètre décroissant (proportionnel à la diminution des contraintes), montage des rouleaux coniques à l'extérieur de la tête de charrue, poutre rectangulaire 200 x 150, déport latéral hydraulique, mise en transport à l'horizontale par le vérin de prise de raie. En option, ces charrues peuvent recevoir un contrôle hydraulique de la roue de jauge et surtout un recentrage automatique du châssis (hydraulique) pour un retournement en souplesse. Tous les modèles (disponibles en 14 ou 16'') sont évolutifs pour passer de 5 à 6 corps et même de 5 à 6 ou 7 corps.

Chez Kverneland, l'offre comprend les modèles non-stop ED 6 corps avec un dégagement de 85 ou 100) en version réglable ou Varilarge et EO 6 corps (dégagement 85 ou 100) ou 7 corps (dégagement de 85) en Varilarge. On trouve également les mêmes modèles en version boulon (LD).

De son côté, Kuhn-Huard propose 3 séries Master, 121, 151 et 180. La 1ère dispose d'un modèle 6 corps en caisson de 120, Multi en largeur fixe (14 à 20'') ou Vari en largeur variable (de 12 à 20''), toutes 2 avec sécurité boulon. Idem pour la série 151 avec 2 modèles 6 corps en caisson de 150, la version Vari-Master disposant d'une sécurité Non-Stop Hydraulique. Enfin, la série Master 180 (caisson de 180), dont une des particularités est la suspension Optidrive, offre des modèles 6 et 7 corps en version dans ou hors raie, seule la 6 corps étant proposée en largeur fixe (sécurité boulon ou NSH) ou variable (sécurité NSH).

Si le rendement des attelages combinés avant-arrière est élevé, ils présentent un encombrement important pour le transport sur route.

Le constructeur allemand Lemken, spécialiste du labour dans son pays, propose les séries EurOpal et Vari-Opal 8 et 9 avec des poutres de 140 et 160 et des modèles 5 + 1 ou 6 corps. Elles ont un certain nombre de spécificités communes, comme le système de retournement Uniturn, le système de réglage Optiquick de la largeur de la première raie et de la ligne de traction tracteur/charrue. Jusqu'alors proposées en sécurité non-stop mécanique à double ressort hélicoïdal (breveté), elles peuvent maintenant recevoir la sécurité non-stop hydraulique HydriX. Son intérêt est la possibilité de régler la pression de déclenchement en fonction du type de sol. Les modèles Vari-Opal à largeur variable ont un réglage manuel ou hydraulique avec possibilité de vérin Memory pour le réalignement et le retour automatique à la largeur sélectionnée.

Les charrues poussées demandent de la technicité

Apparues il y a plus de 20 ans, les charrues poussées ont eu une période creuse due au problème de solidité des tracteurs, mais avec l'augmentation de la puissance, l'intérêt a réapparu. Néanmoins, le marché reste confidentiel et réservé à de très bons laboureurs qui aiment ce travail, comme le souligne Frédéric Charlier de la société éponyme. « *Certains agriculteurs, en fonction de leur parcellaire qui rend malaisé l'utilisation de semi-portées, notamment pour les manœuvres en bout de champ et l'obligation de faire des fourrières, préfèrent s'orienter vers la combinaison avant-arrière.* »

Néanmoins, comme le souligne Mathieu Péron de Grégoire-Besson, « *si le principe permet d'obtenir un rendement de chantier comparable entre un ensemble porté 5 AR + 3 AV et une 10 semi-portée, le 1er possède l'inconvénient de sa longueur au transport, notamment à l'avant ce qui peut présenter certaines difficultés sur route. C'est pourquoi, il est plutôt réservé aux exploitations où le parcellaire est concentré et où le transport sur route est limité.* »

Dans ce domaine, Charlier propose une gamme de charrues avant avec 3 modèles de 2 à 5 corps en 14 et 16'' avec des dégagements de 0,90 m ou 1,00 m. Conçues autour du châssis de la 7 corps portée, elles sont munies d'un dispositif de retournement à

ARTICULEZ !

TRACTOR OF THE YEAR 2005

→ MANOEUVRES FACILITEES

→ GAIN DE TEMPS

→ MANIPULATION AVEC LE CHARGEUR TRES PRECISE.

VALTRA

Pas comme les autres

ELU MEILLEUR CONSTRUCTEUR PAR SES CLIENTS

Valtra 1er, selon enquête de satisfaction des concessionnaires envers leurs fournisseurs (SEDIMA 2005).

Valtra Tracteurs France SAS
BP 70034 - 45801 Saint Jean de Braye Cedex
Tél : 02 38 70 96 90 - Fax : 02 38 61 12 89
www.valtra.com

Entre portée et semi-portée

Lemken va innover dans le domaine du labour avec l'arrivée prochaine de la charrue Tansanit qui sera proposée en 5, 6 et 7 corps. Le prototype de cette charrue « hybride » présente la particularité d'associer les qualités d'un modèle porté (report de poids sur l'essieu arrière du tracteur au travail) et d'une semi-portée à roue arrière (réduction de la charge à lever pour le transport). En effet, un modèle porté 6 ou 7 corps nécessite un attelage semi-porté pour ne pas dépasser les charges admissibles et les capacités des bras inférieurs du relevage. Par contre, une charrue semi-portée va travailler en contrôle de position à l'inverse d'une charrue portée qui laboure en contrôle d'effort, nécessitant donc un tracteur puissant avec suffisamment de capacité de traction et de d'adhérence. La charrue Tansanit est munie d'un tirant supérieur réglable qui remédie à ce problème. En fonction des conditions, un transfert de charge de la roue de jauge sur l'essieu arrière du tracteur peut se faire, réduisant ainsi le besoin de traction et patinage. Le guidage de la charrue et le contrôle de profondeur s'en trouvent améliorés. De plus, un système automatique de gestion des manœuvres en fourrière est monté de série. Pour les versions à largeur variable Vari, le réglage pourra être manuel ou hydraulique.

Jean-Luc Farges de chez Lemken devant le prototype de la Tansanit, charrue regroupant les avantages des charrues portées et semi-portées.

arbre tubulaire breveté qui rend l'utilisation plus simple avec 3 réglages de base : la prise de raie, le dévers et l'aplomb. On trouve également un recentrage automatique (breveté) lors du retournement et pendant le transport, assurant une manœuvre en souplesse et diminuant les contraintes sur le tracteur et la hauteur de relevage. Elles bénéficient également d'un second recentrage mécanique situé après le 3e corps qui permet le repliage et limite la longueur et l'encombrement.

Plusieurs autres constructeurs proposent des modèles poussés. C'est le cas de Kuhn-Huard avec les Multi-Master 151 avec 4 modèles de 2, 3 et 4 corps en version boulon ou non-stop hydraulique avec des largeurs de coupe 14, 16 et 18'', un dégagement sous âge de 80 cm, un avant-train monobloc avec des mains d'attelage réglables, un vérin de recentrage et un déport mécanique. Kverneland, pour sa part, propose les modèles ED (sécurité non-stop) et LD (sécurité par boulon) en 2, 3 et 4 corps avec un dégagement entre corps de 85 ou 100 cm, pour un dégagement sous âge de 70/75 (ED) et 70/80 (LD). Le châssis poutre est de 100 x 200, tandis que les largeurs de travail sont de 35 et 40 cm. On trouve également ce type de charrues chez Grégoire-Besson avec des modèles de 2 à 4 corps en caisson de 150 avec sécurité mécanique ou hydraulique.

Olivier Fachard ■

Les systèmes à largeur variable permettent de s'adapter aux conditions de terrain sans pénaliser le rendement de chantier.

RÜBIG
TECHNIQUE DE FORGE

OPTEZ POUR LA QUALITÉ

Qualité forgée

Les goupilles et les chaînes forgées RÜBIG vous assurent le fonctionnement sûr, parfait et ininterrompu de vos machines et une meilleure productivité.

- **Broche en acier forgé** plus résistante
- Maintien de l'anneau en place par **le cran de sécurité**
- Grande force de ressort de l'anneau
- **Troisième perçage** pour la fixation d'une chaînette
- **Très grande résistance à l'usure** et utilisation possible dans des **conditions extrêmes**
- **Démontable manuellement**, la chaîne Rübig facilite l'entretien
- **Pas d'allongement** de par sa construction spéciale
- Il est très **facile de souder directement sur les maillons.**

Kai HEUSLER – FRANZ RÜBIG & SÖHNE GmbH & CoKG
28, rue du Perthuis - 71850 CHARNAY-LES-MACON
Tél : 03 85 34 68 76 - Fax : 03 85 34 68 75
Internet : http://www.rubig.com - e-mail : kai.heusler@wanadoo.fr

LA PREUVE PAR 6

Opération

24 vitesses AV
24 vitesses AR → 24 | 4 ← 4 gammes
← 0 | 6 ← 6 rapports Dynashift passables sous charge
reste : 0 Stress

Note 20/20

Preuve

consommation 6 4 productivité

MF 6400 *Dyna-6*

La nouvelle transmission Dyna-6, c'est avant tout l'efficacité de la simplicité :

- 6 rapports Dynashift passables sous charge sur 4 gammes
- Automatisation complète sur 24 rapports grâce à la fonction Autodrive

La Dyna-6, c'est aussi le choix ,VOTRE choix

- Le choix entre un mode de travail manuel ou automatique.
- L' automatisation du passage des rapports en fonction de paramètre de régime moteur que vous définissez.
- La possibilité de régler la progressivité de l'inversion du sens de marche.
- L'utilisation du levier PowerControl à main gauche ou du levier placé à droite dans l'accoudoir.
- Un vaste choix d'équipements optionnels vous permettant de personnaliser à votre main votre MF 6400.

Massey Ferguson, La Force de la Raison

Massey Ferguson préfère bp

MASSEY FERGUSON est une marque déposée d'AGCO Corporation | **www.masseyferguson.com** AGCO

MASSEY FERGUSON

Véhicules agricoles : la sécurité n'est pas un vain mot

Le transport, qu'il soit de produits agricoles ou autres, fait appel à des véhicules roulants conçus spécialement, que ce soit les remorques agricoles monocoques, les plateaux dits fourragers, voire les tonnes à lisier. Atteignant aujourd'hui des volumes importants, ils représentent des charges qu'il faut pouvoir mouvoir en toute sécurité.

Sans revenir sur la réglementation routière en vigueur, on signalera seulement qu'un décret de février 2005 précise que la vitesse limite des ensembles agricoles tractés est portée à 40 km/h si chaque véhicule constituant l'ensemble a été réceptionné pour cette vitesse et si leur largeur hors tout est inférieure ou égale à 2,55 m. Mais dans la mesure où la réception du véhicule remorqué, en l'occurrence la remorque, est impossible aujourd'hui, les modalités d'homologation concernant notamment le freinage restant à définir, cette disposition n'est pas suffisante pour modifier la situation actuelle.

Sécurité sur route et au champ

Pour améliorer la sécurité d'utilisation sur route ou au champ, quelques équipements optionnels peuvent présenter un intérêt.

On peut citer les essieux tandems suiveurs qu'ils soient libres ou forcés. Dans le premier cas, son utilité est surtout intéressante au champ et le système doit être bloqué pour la circulation sur route pour garantir la bonne tenue du train roulant et de l'ensemble, notamment lors des freinages. Le second, qui met en œuvre un second vérin reliant la flèche au tracteur, formant alors un parallélogramme déformable, procure une plus grande sécurité d'utilisation et une meilleure tenue de route de l'ensemble roulant. Pour simplifier l'utilisation, le constructeur vendéen Brochard propose sur ses modèles un système d'automatisation du verrouillage de l'essieu suiveur. Il est basé sur un capteur placé sur l'essieu avant qui dépiste le différentiel de rotation entre les 2 roues et déverrouille alors le système. Permettant d'optimiser la sécurité tant sur route que sur chantier, il est actif uniquement quand la vitesse est inférieure à 15 km/h et en marche avant.

De son côté, Joskin propose, sur certains modèles de remorques, le boggie Roll-Over qui a son axe de rotation en dessous des lames. Lors d'un passage difficile (obstacle ou bosse), ce concept pousse les roues avant (avec une dénivellation possible de 24 cm), diminuant le besoin de puissance, limitant les dégâts au sol et réduisant l'usure des pneus, contrairement aux boggies traditionnels qui ont tendance à enterrer les roues avant.

Un correcteur de dévers peut être utile pour certaines utilisations en terrains difficiles afin de garantir la stabilité du chargement ou lors du bennage.

En matière de suspension, on trouve exclusivement des systèmes à lames sur les remorques, alors que certaines tonnes peuvent recevoir des systèmes plus élaborés. C'est le cas du système Grip de Joskin qui combine un vérin de 3ème point à la suspension oléo-pneumatique, permettant ainsi le transfert de charge (jusqu'à 1 700 kg) de l'essieu arrière à l'essieu avant du tracteur, avec en parallèle le glissement hydraulique de la cuve. Le système Variax est un peu différent avec 2 vérins qui commandent la position du train par rapport à la cuve de manière à modifier la répartition des masses de l'ensemble tracté. Sur route, on préférera que le cuve soit « portée » par le train roulant qui sera alors en position avancée, au champ, on pourra reculer le train pour améliorer la motricité du tracteur en provoquant un report de charge et en diminuant le rayon de braquage.

Correcteur de dévers sur remorque

Ce système, conçu par un agriculteur de l'Aisne, a été développé par AMB et adapté en option sur ses remorques par Brochard. Celles-ci sont munies d'un double châssis, les deux parties étant reliées entre elles par des vérins. Des capteurs électro-pendulaires signalent en permanence les écarts d'horizontalité par rapport au sol. Ils sont reliés à un boîtier hydraulique qui agit sur les vérins pour rétablir l'horizontalité de la caisse. Un

GROUPE Simon

PNEUS AGRICOLES
INDUSTRIELS
FORESTIERS
REMORQUES

G6 LE RÉSEAU

Une équipe à votre écoute

Notre priorité : intervenir le plus rapidement possible

Département 29
Simon Pneus Morlaix
02.98.88.01.43
Simon Pneus Landivisiau
02.98.68.13.88
Simon Pneus Brest
02.98.02.38.66
Simon Pneus Châteaulin
02.98.86.16.09
Simon Pneus Douarnenez
02.98.92.15.99
Simon Pneus Ergué Gabéric
02.98.90.17.73
CAP Quimper
02.98.90.18.87
Bégot Pneus Quimper
02.98.95.09..33

Département 44
Nantes Pneumatiques
02.40.52.57.57
N.P. St Herblain
02.28.03.17.48
Pneumatiques 44
02.51.10.54.55
Mr Pneus Châteaubriant
02.40.28.23.55

Département 87
Pneus & Caoutchoucs Limoges
05.55.34.51.21
Pneus & Caoutchoucs Limoges
05.55.06.20.01
Pneus & Caoutchoucs
Saint Yrieix de la Perche
05.55.08.14.98
Pneus & Caoutchoucs
Saint Junien
05.55.02.14.57

Département 35
CAP Noyal s/ Vilaine
02.99.00.53.44

Département 23
Pneus & Coutchoucs
La Souterraine
05.55.63.00.25

Département 19
Techni Pneus Malemort
05.55.92.17.80
Techni Pneus Varetz
05.55.84.22.59
Techni PneusTulle
05.55.20.32.49
Techni Pneus Ussel
05.55.72.59.76
Techni Pneus
Bort Les Orgues
05.55.96.77.50

Département 24
Reparpneu Marsac
05.53.04.95.52
Reparpneu Boulazac
05.53.45.59.10

Département 56
Auray Pneus
02.97.56.50.55
Moréac Pneus
02.97.60.57.18
Ploermel Pneus
02.97.93.62.62
Foucaud Pneus
02.97.47.42.57
Quéven Pneus
02.97.05.24.04

Département 22
Simon Pneus Ploumagoar
02.96.44.22.57
Simon Pneus Lamballe
02.96.50.04.10
Loudéac Pneus
02.96.28.05.73

Département 33
Aquitaine Pneumatiques
05.56.38.08.38

NOS SERVICES

- Dépannage à la ferme
- Assistance Technique
- Réparation à Chaud
- Réglage Géométrie
- Garanties Manufacturiers

Nos Autres Marques Partenaires : MICHELIN VREDESTEIN PIRELLI TRELLEBORG Firestone

Distributeur des lubrifiants

boîtier dans la cabine du tracteur permet de choisir son mode de fonctionnement : arrêt (comme une remorque normale), automatique (contrôle en permanence) et manuel qui permet d'agir sur le système comme on le souhaite. Cette dernière solution peut être intéressante lors du chargement de la remorque pour baisser l'un des côtés de la remorque.

Maupu a également développé et breveté un correcteur de dévers qui comprend un capteur de position, un vérin et un astucieux système avec des rails courbes, qui permet ainsi de maintenir la remorque toujours stable et d'effectuer le bennage en toute sécurité.

Véhicules équipés de ponts moteurs

Pour faciliter la circulation des véhicules agricoles remorqués dans des conditions difficiles, il peut être proposé, généralement sous forme d'option, le montage d'un pont moteur. Au point de vue réglementaire, il convient d'être particulièrement vigilant vis-à-vis de ces équipements.

En ce qui concerne les ponts moteur fixes, la réception des véhicules qui en sont munis est admise, à condition que les freins aient été validés par le CEMAGREF. Les possibilités de montage de ponts moteur suiveurs ou auto-directeurs sont beaucoup plus restreintes. En effet, la capacité de charge de ces essieux est souvent limitée à 7 tonnes, ce qui n'est généralement pas compatible avec le PTAC maximum du véhicule remorqué.

Les essieux suiveurs libres doivent être bloqués pour la circulation sur route. Certains modèles peuvent être équipés d'un système de verrouillage automatique.

La nouvelle usine Rolland automatise la manutention

Les dirigeants de la société Rolland ont développé une usine à la hauteur de leurs ambitions en terme de productivité, de qualité de produits et de confort de travail.

Forte de son savoir-faire de 60 ans, l'entreprise Rolland a évolué. Pour cette raison et compte tenu de la réglementation environnementale relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils lors de l'application de peintures, les dirigeants ont développé un site plus approprié, non seulement au niveau de l'implantation mais aussi quant à l'outil de production.

L'entreprise compte 160 salariés et atteint une production annuelle de 2 100 véhicules avec un chiffre d'affaires à hauteur de 24 millions d'euros.

Elle offre un large choix de véhicules agraires comme les remorques modulaires et monocoques, les bennes « TP chantiers », les épandeurs à fumier, les bétaillères, les plateaux à paille et foin, les polybennes puis, plus récemment, les conteneurs pour produits phytosanitaires par l'achat de la société Oxymontage. Le réseau de ventes compte 400 concessionnaires. La société exporte vers les pays de l'Europe de l'Ouest correspondant à 20 % du chiffre d'affaires produits finis. Tous les produits sont homologués en France ou dans leur pays de destination.

La nouvelle usine implantée sur la commune de Tréflévénez dans le Finistère répond à la réglementation actuelle tant au niveau du process que des installations. Le bâtiment industriel représente une surface de 18 000 m2. Sa situation géographique au sein d'une zone artisanale éloignée de 600 m des habitations limite les problèmes de voisinage liés aux diverses nuisances. « Notre objectif est de produire 15 remorques par jour », annonce Michel Chatellier, le directeur commercial.

La cataphorèse : obstacle à la corrosion

La société Rolland innove au niveau de la chaîne de traitement de surface via l'utilisation de la cataphorèse et l'application de peinture en poudre. La préparation avant cataphorèse comprend sept étapes successives participant à la qualité finale de la machine. Le résultat est l'obtention d'une couche de peinture caractérisée par une bonne résistance aux chocs et aux rayons ultraviolets. Cette solution « traitement de surface-cataphorèse-peinture en poudre » a fait l'objet d'une validation technique et économique par le centre d'études techniques des industries mécaniques CETIM. La production est gérée par un ingénieur et 2 responsables d'atelier. Le bureau d'études comprend 3 ingénieurs et 2 techniciens.

Cécile Giamberini

Attention à la pression des circuits de freinage

Le freinage est essentiel pour la sécurité de l'utilisateur lorsqu'il circule avec ses véhicules agricoles remorqués. L'état des connexions et le bon fonctionnement des différents organes de frein doivent être contrôlés régulièrement afin de s'assurer d'un freinage performant.

Le SNCVA (Syndicat National des Constructeurs de Véhicules Agricoles) rappelle que les freins équipant les véhicules agricoles remorqués sont conçus pour supporter une pression maximale de :

- 150 bars en cas de freinage hydraulique ;
- 8 bars en cas de freinage pneumatique.

Ces valeurs correspondent aux pressions maximales qui doivent réglementairement être délivrées à la tête d'accouplement du tracteur. Des pressions trop importantes dans le circuit de freinage peuvent être à l'origine d'usure accrue et de détérioration prématurée des composants des freins, notamment les tambours. Par ailleurs, la réglementation impose une commande modulable sur le tracteur pour actionner le freinage des véhicules remorqués. A défaut, il est possible d'observer un blocage brusque des freins qui réduit la maîtrise du convoi et peut se révéler source d'accident.

Olivier Fachard

Joskin, une conception européenne du transport

Avec un chiffre d'affaire de 52 millions d'euros, Joskin est le leader incontesté du matériel de transport sur le marché intérieur belge. L'entreprise cherche depuis de nombreuses années à augmenter son influence sur le marché européen. L'installation d'une usine en France et d'une autre en Pologne permettent d'optimiser la production et de créer des bases commerciales solides en Europe. Les trois sites restent étroitement liés. Le site polonais assemble et soude des éléments découpés en Belgique. Le constructeur tente ainsi de résoudre les problème de main d'œuvre qualifiée rencontré dans son pays d'origine, tout en réduisant ses coûts de production. Une telle démarche nécessite une logistique irréprochable. Des camions de la marque sillonnent sans cesse les routes pour assurer l'approvisionnement et alimenter un marché du matériel d'occasion au niveau européen.

Spécialisés ou polyvalents, des engins forestiers pour tous les chantiers

Chaque type de chantier forestier génère un matériel spécifique qui connaît ses propres modèles d'évolution technologique : l'abattage semble avoir atteint des limites en termes de puissance, mais pas en termes d'équipements informatiques ; le débardage vise la polyvalence, tandis que le créneau des tracteurs agricoles adaptés à la forêt se développe. Petit tour d'horizon des tendances du marché…

« *Pour les engins spécialisés, de débusquage et débardage, on reste sur des puissances encore relativement élevées, analyse François Pasquier, responsable du pôle forêt au syndicat Entrepreneurs des Territoires : au-dessous de 120 CV, il n'y a pas grand-chose qui sort.* » Pour autant, la tendance n'est pas au gigantisme, notamment pour des questions de respect des sols et des peuplements. Quant aux questions de réglementation et de coûts logistiques, elles imposent des largeurs maximales.

Puissance : pas de gigantisme chez les spécialistes

« *On n'est pas dans une phase de gigantisme comme aux États-Unis, estime-t-il. On a trouvé le compromis entre puissance, productivité et respect des sols et peuplements, tout en maîtrisant les consommations de carburant, dans la tendance actuelle à la hausse du gasoil.* »

Sylvain Martin, responsable des opérations pour l'Europe latine chez John Deere Forestri, confirme : « *si c'est une tendance chez certains de nos concurrents, de notre côté en tant que leader nous cherchons plutôt à optimiser les transmissions : ça ne sert à rien d'avoir 200 CV si on a des pertes de puissance dans la transmission. D'autant qu'un moteur plus puissant consomme plus : 2 à 3 litres par heure ; sur 1 500 à 2 000 heures par an, ça finit par faire une différence considérable. Cette optimisation passe par l'attention portée aux montages et par la complémentarité et la compatibilité entre les éléments. Si nos moteurs sont parfois moins puissants que ceux des modèles concurrents, nos puissances à la roue sont en général supérieures : à mon sens, c'est signe d'une meilleure optimisation.* »

Régis Jutier, directeur de la division produits forestiers pour Komatsu, estime que le marché français se satisfait en moyenne de machines de 190 à 200 CV, sauf cas particuliers, comme « *les Landes où le besoin de petites machines est important car la région n'a toujours pas résorbé les retards de croissance dus à la tempête de 1999. Les chantiers d'éclaircies sont encore nombreux. Seuls les secteurs plantés de feuillus, comme le Massif central, où les bûcherons sont de moins en moins nombreux, ont tendance à s'équiper de machines de plus en plus puissantes* », explique-t-il. À cette clientèle spécifique, Komatsu propose le modèle 941-2, équi-

Tracteur articulé XM de Valtra.

pé d'un moteur de 270 CV en 6 roues, « *une super abatteuse spécifique gros bois* ».

Toujours plus d'informatique embarquée

De l'avis de François Pasquier, également entrepreneur forestier sur le territoire de Belfort, entre les Vosges et le Jura, « *on assiste à un certain lissage par le haut sur ces engins* » : adoption généralisée des transmissions hydrostatiques qui apportent souplesse et confort d'utilisation ; développement toujours plus poussé de l'électronique, notamment sur les régulations d'alimentation en carburant. « *Quand ces systèmes sont correctement réglés et bien utilisé, ils doivent contribuer à baisser la consommation de carburant, à productivité constante, explique-t-il. Et en confort d'utilisation, c'est quand même autre chose que de passer les vitesses qui craquent à la main ! Sur ce type de matériel qui souffre beaucoup, ces équipements devraient permettre de gagner en durabilité.* »

Le développement de l'exploitation en bois court, popularisée après la tempête de 1999, a entraîné l'arrivée massive de la gestion informatique de l'exploitation forestière depuis la cabine de pilotage : « *à l'époque, il y a eu beaucoup de bois par terre, à traiter rapidement, analyse Sylvain Martin de chez John Deere. Des machines sont venues de Finlande et Suède où les forêts sont traditionnellement exploitées en bois court, cela a permis de booster le*

développement de la technique. » Ces machines d'abattage sont beaucoup plus perfectionnées avec une informatique embarquée. Cette dernière effectue des mesures en temps réel afin de découper sur place en optimisant l'exploitation grâce à une matrice dimension/prix intégrée. Dans la gamme John Deere, cela se traduit par des modèles allant de 4 à 6 roues : de modèle peu encombrant mais avec suffisamment de portée pour aller chercher les arbres à 9 à 10 m autour de la machine sans avoir à se déplacer, ce qui limite les dégâts dans les peuplements pour les 1ère ou 2e éclaircies, jusqu'aux modèles destinés à la coupe rase d'arbres de diamètre important. La montée en gamme se fait suivant la capacité et la puissance du couple de rotation : pour pouvoir lever sur les côtés et ramener devant, quand la configuration du terrain l'exige. « *Quant à la puissance du moteur, c'est le couple qui nous intéresse car on ne travaille pas à des régimes importants : ils tournent longtemps mais pas à 100 % de leur capacité. L'essentiel est que le maximum de puissance soit transmis aux roues qui assurent la force de traction. La pompe hydraulique tourne, elle, en fonction de la puissance du moteur, et caractérise la puissance hydraulique, c'est-à-dire les fonctions possibles en simultané : déplacer la grue, faire avancer la machine et couper un arbre.* »

Les porteurs misent sur la polyvalence

La grande tendance dans les porteurs est l'augmentation du nombre de roues : tous les constructeurs proposent désormais en standard du 8 roues. Multiplier les roues permet de mieux répartir le poids au sol et limiter la portance : cela réduit les dégâts au sol et permet de franchir les obstacles en respectant le confort de l'utilisateur et sans générer de chocs d'atterrissage, dans les ornières et fossés des sols humides ou boueux, dans les dévers travaillés avec la pente de côté. D'autant que ces 8 roues peuvent aussi s'équiper de chaînes et/ou tracks en conditions extrêmes.

Ainsi, John Deere Forestri décline quasiment tous ses modèles en 8 roues, sauf le 810 : « *C'est un engin de 9 t de capacité de charge, disponible en 6 roues seulement parce qu'il est réservé aux chantiers d'éclaircies en zone montagneuse grâce à son rayon de braquage plus faible qui offre plus de maniabilité* », décrit Sylvain Martin de John Deere Forestri. Les engins de la gamme vont de 120 à 210 CV, de 10 à 18 t de charge. Depuis le rachat de Timberjack par John en 2000, ils sont équipés de moteur de série D.

Chez Komatsu, la gamme s'étend de 11 à 18 t de charge et de 140 à 230 CV pour le dernier né, le 890-2. « *En France, l'essentiel du marché se fait avec des capacités de chargement de 11 à 14 t* », estime Régis Jutier, directeur de la division produits forestiers.

« *On voit aussi maintenant des grues de manutention sur les engins de débardage, remarque Thierry Pasquier. Cela évite au conducteur de descendre de son engin pour accrocher du bois avec un câble.* » Effectivement, chez John Deere Forestri, il n'est pas rare d'équiper les porteurs en grue et grappin : « *Ça remplace un débardeur et un débusqueur, explique Sylvain Martin : on monte une pince à grumes à l'envers sur la remorque du tracteur. Elle se charge par le dessus en position ouverte avec la grue, contrairement au débusqueur où la pince suspendue va chercher la charge au sol.* » L'intérêt est évident sur un même chantier où les différentes essences sont travaillées en bois long et en bois court. Yvon Aufray, entrepreneur à Plesder à la frontière des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine a acheté une pince à grumes de 10 m³ d'occasion, qu'il monte sur son porteur Sogedep 8 roues, récemment acquis : « *Je ne l'installe qu'au-delà de 300 m³ de grumes à traiter. C'est très efficace, je gagne beaucoup en rendement et j'évite de casser le matériel.* » En général, cet équipement nécessite un châssis adapté pour recevoir la pince, et des modifications du système hydraulique pour commander l'ouverture et la fermeture de la pince : ces fonctions sont rajoutées sur le distributeur qui gère la destination de la puissance hydraulique. Les concessionnaires et carrossiers s'en chargent.

Enfin, Régis Jutier, de Komatsu, relève un nouveau type de demande dans l'informatique qui équipe les porteurs : le pesage embarqué. « *Parce que les entrepreneurs travaillent de plus en plus à la tonne.* » Une fonction désormais généralisée sur tous les porteurs de la gamme Valmet.

De son nouveau porteur Sogedep 8 roues, Yvon Aufray, rencontré sur un chantier dans la Forêt de Dinan (22), est satisfait : confort de travail, productivité, maniabilité. Ses rares interrogations concernent la consommation du système hydrostatique qui équipe désormais la transmission : « *C'est plus souple que le système powershift, admet-il. Il n'y a pas d'à-coup au démarrage grâce au potentiomètre, c'est confortable. Mais j'ai l'impression que le powershift était peut-être plus puissant, plus rapide sur piste, qu'il mollissait moins facilement. Quoique les hydrostatiques soient de plus en plus performants… Mais j'ai l'impression que ces boîtes consomment plus… En tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'à rendement constant, ce nouveau porteur reste plus économe.* »

L'agricole s'équipe pour la forêt

À côté de ces engins spécialisés, une autre gamme d'engins s'adresse aux entrepreneurs qui recherchent la polyvalence. Ce sont les tracteurs agricoles remaniés : carrossés et adaptés pour être utilisés en forêt. « *Il est possible de faire des travaux agricoles et des travaux forestiers avec un même tracteur, remarque François Pasquier, mais ce que l'on voit plus couramment, ce sont des entrepreneurs qui font de la forêt et des travaux ruraux : le cas classique étant l'association déneigement en hiver, en montant une lame, et débardage en l'absence de neige. Ou de l'épareuse, voire de la coupe de haies, avec un*

LES ELEFENDT : Puissance et Intelligence

Prendre les commandes d'un tracteur Fendt de plus de 125 ch, c'est entrer dans une nouvelle dimension :

- **Appréciez la force maîtrisée d'une puissance exceptionnelle découplée par l'efficacité de la transmission Vario**
- **Mesurez toute la valeur de la technologie Fendt : Traktor Management System "Vario TMS", Variotronic-Teach In**
- **Savourez la fiabilité et la qualité Fendt démontrées chaque jour par plus de 30 000 tracteurs Vario déjà en service**

Fendt 700 Vario de 126 à 175 ch

Fendt 800 Vario de 168 à 195 ch

Fendt 900 Vario de 198 à 310 ch

La qualité a un nom FENDT

Fendt préfère Castrol

Fendt est une marque déposée d'AGCO Corporation

www.fendt.com

Agressivité des pneumatiques

Au niveau pneumatique, malgré l'arrivée, depuis quelques mois, d'un nouveau fabricant israélien, Alliance, deux spécialistes se partagent largement le marché forestier : Nokian et Trelleborg.
« Le choix des pneus dépend de l'utilisation de la machine », rappelle Sylvain Martin de John Deere Forestri qui s'équipe auprès de son compatriote finlandais Nokian, comme de son voisin suédois Trelleborg. « Nous privilégions le profil cranté du TRS, dont les sculptures profondes adhèrent bien dans les sols boueux. Si le sol est plus dur et que l'enjeu est de privilégier le confort de l'utilisateur et la vitesse de déplacement, alors le choix se portera sur le modèle ENS, remplacé par le Forestking, avec sa surface de roulement plus plate. » Pour Régis Jutier de Komatsu « sur le marché français, 90 % des tracteurs sont équipés de pneus agressifs. Il n'y a que dans les Landes où le terrain plat et sablonneux autorise un autre choix ».
Quant à la taille des pneux, elle est primordiale car elle définit en grande partie la largeur totale de la machine et donc sa mobilité : « Le choix de pneus peut générer une différence de 40 à 50 cm de large, rappelle Sylvain Martin de John Deere Forestri. Or, personne ne souhaite se retrouver avec des engins de plus de 3 m de large qui doivent se déplacer en convoi exceptionnel avec les coûts que cela implique. »
Yvon Aufray est passé de Nokian à Trelleborg : « Ils sont plus agressifs, c'est parfois nécessaire en Bretagne, notamment dans le Finistère. Ils poussent bien le terrain, l'adhérence est très bonne. » En complément, il s'équipe de tracks qui lui permettent de grimper à pleine charge des raidillons qu'il ne passait pas à mi-charge avec son ancien modèle « mais dont l'usage augmente la consommation de carburant », relève-t-il.
Du côté des tracteurs agricoles adaptés au marché forestier, Valtra équipe ses XM en Nokian, en privilégiant les modèles renforcés si le tracteur reçoit un puissant broyeur. Les tracteurs équipés de seuls grappins étant moins exigeants. Sur le modèle de François Pasquier, les Nokian sont plus larges à l'avant pour une meilleure stabilité nécessaire pendant l'utilisation de la grue.

matériel de style lamier. Ces tracteurs agricoles sont parfois plus maniables que les tracteurs forestiers, avec des prises de force plus accessibles. Leurs circuits hydrauliques peuvent être adaptés pour disposer de plusieurs sorties, alors que, sur les tracteurs forestiers, souvent il n'y a pas de prise supplémentaire, seule sont prévues les prises pour le treuil, la lame ou toute autre fonction forestière. »

Mais ce gain en souplesse se fait au détriment de la performance : « *on ne fera pas le même travail, on n'aura pas le même rendement, ni la même efficacité* », admet François Pasquier, lui-même utilisateur d'un engin agricole équipé en forestier. Il y voit aussi un avantage pratique : ces machines circulent plus facilement sur route; et un intérêt économique : « *équiper un tracteur agricole revient moins cher. En outre, ils sont plus faciles à revendre : à la limite, on enlève les équipements et on revend un tracteur agricole qui trouvera plus facilement preneur qu'un matériel spécialisé* ».

Agricole oui, mais articulé

François Levasseur, responsable de gammes chez Valtra, confirme l'existence de ce marché : « *Il semblerait que le marché du bois se développe, le tracteur agricole, moins cher plus maniable, peut même recevoir une grue avec une tête d'abattage jusqu'à 450.* » Pour autant, le constructeur se défend d'être un spécialiste de la forêt : « *97 % de nos ventes, c'est de l'agricole* ». Et si les adaptations forestières restent marginales, la conception de base du tracteur les autorise : garde au sol importante, carénage de la caisse, robustesse et équilibre. Au catalogue de Valtra, le candidat idéal aux adaptations forestières est le tracteur articulé XM qui existe en 130 et 150 CV. Valtra vend ces modèles en standard, avec équipements montés chez un concessionnaire agréé, en Gironde, ou directement en Finlande, dans une usine spécialisée. « *L'adaptation consiste à installer un équipement hydraulique pour pouvoir animer la grue et la tête d'abattage gourmandes en énergie hydraulique.* »

Pour Sylvain Martin, de John Deere Forestri, dont la division forêt ne gère pas du tout ce marché, confié aux concessionnaires agricoles, « *les plus grosses modifications sont à porter à la cabine car les normes de sécurité sont beaucoup plus strictes en forestier que dans les chantiers agricoles. Les conditions d'utilisation en forêt sont plus difficiles : risque de retournement dans les pentes, de chute d'arbres quand l'abatteuse est sur place... La structure de la cabine doit être renforcée par des barres de sécurité.* » Mais, pour ce spécialiste, « *dès que le terrain présente des obstacles et que la machine doit effectuer du franchissement, on ne peut faire l'impasse sur un matériel spécifiquement forestier* ».

Dans les massifs du territoire de Belfort, François Pasquier se sert de son tracteur en forêt pour faire

XTX

XtraSpeed

Bien sous tous rapports

Avec sa **nouvelle transmission XtraSpeed** 32 rapports à 8 vitesses PowerShift, la nouvelle série XTX vous permet de choisir la vitesse d'avancement optimale, quelles que soient vos applications, aux champs comme sur route.

Le nouveau **XTX XtraSpeed** vous offre un confort de conduite unique ; Avec sa nouvelle cabine panoramique à 4 montants, le **XTX** vous offre l'environnement de travail le plus silencieux du marché, de seulement 71 dB(A).

Modèles disponibles
XTX185 - XTX200 - XTX215

*43 Km/H à 1840 tr/mn.

1366-07-05 - ET

Nouvelle transmission McCORMICK

XtraSpeed

32 rapports : 4 gammes x 8 vitesses PowerShift

Des atouts essentiels :

- **8 rapports sous charge et vitesse de transport à régime économique ; productivité accrue et réduction des coûts**
- **Motorisation multi-soupape BêtaPower - Cummins**
- **Nouveau système Power Management pour maintenir le régime durant les travaux à la prise de force**
- **Fiabilité et robustesse avec châssis monobloc en fonte**
- **Choix de commande de boîte : manuelle ou robotisée**
- **Fonctions Intelligent Shifting, Speed Matching, Auto Roading...**

ARGO
A member of the ARGO Group

Transmission conçue et fabriquée en France

Pour découvrir la nouvelle gamme XTX, contactez dès aujourd'hui votre concessionnaire McCORMICK

McCORMICK France, Clos St Jean, 52115 Saint-Dizier, France - Tél : 0 825 825 392
www.mccormick-intl.com - E-mail : ventes.marketing@mccormick-intl.com

McCORMICK
Depuis longtemps et pour longtemps

du débardage mais aussi pour alimenter un broyeur qui fait du bois énergie et pour déplacer ce même broyeur sur la route. « *Mon principal critère de choix était la possibilité de circuler sur route. Rajouté au fait que je suis un utilisateur de Valmet depuis 10 ans, quand j'ai changé, l'an passé, j'ai choisi le XM 150 CV. Je connais la conception de ces tracteurs, ça facilite la détection des pannes. La qualité et la proximité du service après vente ont aussi été décisives dans mon choix.* » Pour ce type d'utilisations, avec un chargeur, ce modèle articulé offre un rayon de braquage beaucoup plus court, tout en conservant toute sa stabilité.

Sur-mesure évolutif

Il l'a acheté nu et fait faire les équipements par un carrossier local : « *J'avais gardé ma grue, je l'ai fait monter à l'arrière du tracteur, derrière la cabine, j'avais des exigences sur la hauteur de positionnement de la grue par rapport au broyeur que je dois tirer et sur l'accessibilité du trois-points, ainsi que sur la stabilité.* » L'hydraulique de base était suffisante pour faire tourner son matériel. Conscient des possibilités d'équipements complémentaires, il reste lucide sur les conséquences sur le gabarit du tracteur : « *plus on en rajoute, plus il est long et lourd, moins il est maniable : il perd alors en accessibilité* ». Sur sa zone d'exploitation, cet entrepreneur a affaire à d'importants boisements de feuillus en exploitation, tout comme de très jeunes bois de feuillus et résineux, à éclaircir : des chantiers extrêmement diversifiés, à la limite entre la sylviculture et l'exploitation forestière. « *J'ai donc besoin d'un tracteur polyvalent : avec une bonne portance au sol et un rayon de braquage court; stable et puissant pour tirer la remorque chargée* ».

« *De plus en plus d'entrepreneurs adoptent de telles solutions* », constate-t-il. Il compare cette tendance à l'évolution du matériel informatique : les gens font leurs propres assemblages avec l'aide d'un monteur. Entre le tracteur idéal et la réalité, il y a toujours un compromis. François Pasquier aurait souhaité équiper son XM de stabilisateurs à l'arrière : « *L'hydraulique est suffisante, mais on atteint des limites au niveau de l'encombrement, en perdant beaucoup en pénétrabilité dans les peuplements.* » Un dispositif de blocage d'oscillation du pont avant pourrait à terme venir compléter l'équipement actuel, mais il souhaite d'abord « *voir comment l'engin se comporte sans. Il ne s'agit pas non plus de suréquiper quand ce n'est pas nécessaire. C'est un des avantages du sur-mesure : ça continue d'évoluer...* »

Françoise Foucher

Yvon Aufray, entrepreneur forestier à Plesder, en Bretagne

Stratégie d'investissement : changer tous les 5 ans

« L'enjeu dans notre métier, c'est la productivité. Nos coûts ne vont pas en diminuant, mais nos prestations, elles, sont toujours facturées au même tarif. Pour s'en sortir il faut gagner en productivité. Le matériel est primordial dans cette recherche de gain de productivité. L'évolution technologique apporte de vraies nouveautés. Pour moi, changer tous les 5 ans paraît un bon rythme d'investissement. Cela permet de négocier une bonne reprise de l'ancien matériel avant que les ennuis techniques et mécaniques n'apparaissent. Même si la machine n'est pas complètement payée, l'investissement doit permettre de rester à un niveau de bilan économique constant. »

Souchu-Pinet

BOX'R MK

On connaissait les cover-crops en V et en X. Souchu-Pinet innove avec l'évolution K des Precidisc. Le BOX'R MK se caractérise par la présence, à l'avant, de deux trains de disques (Ø 660 x 6 mm ou Ø 680 x 7 mm) décalés et rigides : pénétration garantie, même en terrain sec et dur. L'agressivité maximum est obtenue par transfert direct du poids sur les trains de disques avant, sans amortisseurs. Il comporte ensuite une rangée de disques de diamètre inférieur (type Roll'coup Ø 620) montés par paires sur amortisseur indépendant. Plusieurs rouleaux de grand diamètre sont proposés à l'arrière. Semi-porté à bâti monopoutre, le BOX'R MK est 1,50 m plus compact qu'un outil comparable classique et il est disponible en 12 modèles de 3 jusqu'à 6 mètres de largeur.

Souchu-Pinet
Tél. 02 47 96 72 61
Fax : 02 47 96 71 85
e-mail : souchu.pinet@wanadoo.fr
www.souchu-pinet.fr

Quad-X

Tondeuse et débroussailleuses

La société irlandaise propose une tondeuse et trois types de débroussailleuses, équipées de moteurs Briggs & Stratton de 11,5 CV à 13,5 CV. Un système unique de freinage des lames garantit la sécurité des utilisateurs. Pratique, le systè-

En bref

Innov-Agri
Grand Sud-Ouest 2005
Les 7 et 8 septembre
prochains se déroulera sur le site du Lycée Agricole d'Ondes (Haute-Garonne) un grand rendez-vous professionnel avec les agriculteurs performants du Sud-Ouest. Cet événement permet de découvrir au champ et en action les dernières avancées en matière de techniques, intrants, équipements et services contribuant à la valorisation de l'agriculture et de l'élevage. Près de 100 entreprises et instituts exposeront, sur 70 ha de terrain, plus de 100 matériels en présentation dynamique. Environ 10 ha seront consacrés à la récolte de maïs ensilage et grain.
Cette manifestation accueillera également le Sitagri, vitrine technique de haut niveau des principaux instituts de recherche sur le végétal (INRA, CETIOM, ARVALIS). Par ailleurs, le Lycée et le Centre de Formation pour Adultes présenteront dans le cadre d'un « forum des métiers » toute la palette d'emplois que propose la filière machinisme agricole.

Innov-Agri
Evelyne Coquet
Tél. 01 40 22 70 40
Internet : www.innovagri.com

me « *easy-start* » permet le démarrage du moteur sans l'entraînement des lames.

Ce produit a été conçu pour la précision : le châssis flottant sert à ce que le réglage de la hauteur de coupe n'influence pas sur le parallélisme et la hauteur au sol de la barre de remorquage. La largeur de coupe est de 1,20 m pour l'ensemble des machines. La tondeuse est munie de deux lames de précision; le kit « *mulching* » (en option) est disponible pour couper l'herbe plus finement. Quant aux débroussailleuses, elles sont équipées d'une lame unique renforcée à têtes pivotantes pour plus de solidité et d'efficacité dans les zones sauvages et les grands pâturages encombrés de mauvaises herbes, de fougères et d'arbustes.

Quad-X
Tél. 0044 28 2587 2801
Fax : 0044 28 2587 8784
Internet : www.quad-x.com

Bobcat

Débroussailleuse

Bobcat vient de lancer une nouvelle gamme de débroussailleuses à fléaux pour usage intensif destinées aux chargeuses compactes sur pneus, aux chargeuses compactes sur chenilles et au véhicule utilitaire Toolcat 5600. Les deux nouveaux modèles de débroussailleuses à fléaux – la FC175 et la FC200 – présentent des largeurs de coupe de 1,75 et 2 m respectivement. À l'exception de la largeur de coupe précisément, ces deux accessoires ont les mêmes caractéristiques techniques globales. La FC175 pèse 690 kg et la FC200 plus large est légèrement plus lourde, avec 701 kg.

La débroussailleuse à fléaux s'utilise dans une grande variété d'applications, du nettoyage des broussailles et des arbustes pour créer un coupe-feu et des zones d'accès aux lignes haute tension dans les forêts, aux travaux de dégagement aux abords des routes en passant par la construction de nouveaux bâtiments ou de pipelies et les projets d'utilité publique.

Bobcat
Tél. 32 2 371 68 06
Fax : 32 2 371 69 15
e-mail : schmalzried@eu.irco.com

Lemken

Les derniers-nés

Avec la nouvelle Tansanit, Lemken présente une charrue réversible qui réunit à la fois les avantages d'un système porté et celui d'un semi-porté. Cette charrue hybride est équipée d'un tirant supérieur réglable afin d'être utilisée avec des tracteurs de faible puissance. Le fait d'obtenir la charge idéale sur l'essieu arrière du tracteur permet d'obtenir,

avec la Tansanit, un meilleur guidage et un meilleur contrôle en profondeur. Grâce à ce transfert de charge, la stabilité du tracteur est augmentée, notamment lors des manœuvres de demi-tour sur les terrains en pente. Lemken a repris pour cette nouveauté le système de réglage Optiquick de ses charrues portées. Tansanit sera disponible courant 2006 en version de 5 à 7 corps.

Parmi les nouveautés, on remarquera aussi un semoir intégré pour châssis porteur Claas Xerion ainsi qu'un outil à disques pour la préparation du lit de semences dans des sols légers et intermédiaires. Ce combiné court, baptisé Heliodor, se caractérise par sa polyvalence. Rappelons que Lemken a repris la société Jacoby, fournisseur de pulvérisateur de cultures et situé en Rhénanie-palatinat.

Lemken
Tél. 49 2802/81 300
Fax 49 2802/81 394
e-mail : n.lemken@lemken.com

En bref

Le « JCB Tour »
Durant le premier trimestre 2005, le constructeur JCB est allé à la rencontre des Entrepreneurs de Travaux Agricoles du grand ouest de la France pour leur faire découvrir 3 modèles de la gamme JCB AGRI. Conduit par les concessionnaires du réseau JCB AGRI, un FASTRAC JCB 3220 tractant un plateau chargé d'un TELESCOPIC JCB 535 SXL et d'un TELESCOPIC articulé JCB TM300 a parcouru les routes de Bretagne, Basse Normandie, Pays de la Loire et d'une partie du Poitou Charente. L'un des objectifs de cette opération était de faire essayer ces machines, particulièrement adaptées aux travaux agricoles et répondant aux priorités des entrepreneurs qui sont, avant tout, la productivité et la fiabilité.

Soyez les acteurs de votre réussite

Une gamme pour professionnels

Pöttinger offre une gamme complète de machines performantes et fiables, pour réaliser un travail de qualité et baisser vos coûts.

Fenaison – Remorques ensileuses – Charrues – Herses rotatives – Dechaumeurs – Semoirs

Pöttinger au SPACE
Air libre – Allée J – Stand 12
et au
Sommet de l'Elevage
Stand E/F n°69

PÖTTINGER
www.pottinger.fr

Pöttinger France 129b, la Chapelle, 68650 Le Bonhomme, Tél. 03.89.47.28.30, Fax.03.89.47.28.39

72 LE MANS OCCASION

CRA S.A.S.
Arnage

PRESSE VICON V 12000 - + CLAAS Q1200
COMBINE KUHN (DC 300 + EL 201 + VENTA)
ÉPANDEUR SODIMAC HV 900
TELESCOPIQUE JCB 526 S
TELESCOPIQUE JCB 528 S
RENAULT 720 RZ
RENAULT 630, 620 RZ
RENAULT 155-54
MAGNUM 7210
RENAULT ARES 816
RENAULT ARES 815 RZ
NEW HOLLAND 8560

Tél. 02 43 21 24 58

Ets CARLU & Cie
Spécialiste Vente Pièces Détachées
PIÈCES DÉTACHÉES POUR TRACTEURS
NEUVES : M.F. - FORD - CASE IH - SD - DB - JOHN DEERE - LANDINI - etc...
OCCASION : M.F. - SAME - Deutz, I.H. / SPÉCIALISTE PERKINS (neufs)
RÉNOVATION MOTEURS TOUTES MARQUES - KIT MOTEURS
Tél. 03 21 64 32 34 - Fax 03 21 65 12 07 - E-mail : carlu@carlu.fr
Ets CARLU notre force : le stock et le prix
Livraison toute France

Ets PATOUX - 62
Tél. 03 21 26 08 55
Fax 03 21 26 88 19
NEW HOLLAND
Internet : www.patoux.fr
E-mail : jl.walle@patoux.fr

PIÈCES NEUF OCCASION
TRACTEURS FORD ET NH
MOIS. BAT. NEW HOLLAND
Achat Épave ou Fatigué

RÉPERTOIRE DES ANNONCEURS

ALLIANCE	P 40
BONNEL	P 22
CASE IH	II ème couv
CGAO	P 55
CREDIT MUTUEL	P 31
DANGREVILLE	P 36
DELAPLACE	P 14
FENDT	P 51
GOODYEAR	P 21
GRECAV	P 38
HB	P 32
HANTSCH SA	P 49
HEUSLER KAI	P 42
JOSKIN	P 47
KIRPY	P 12
KRONE	P 15
KUHN	P 39
LAIR	P 47
LANDA	IV ème couv
LAND ROVER	P 4
LELY France	P 9
MAGSI ACCESSOIRES	P 24
MASSEY FERGUSSON	P 43
MC CORMICK	P 53
MERCURE	P 8
MICHELIN	P 23
NOREMAT	P 5
POTTINGER	P 57
QUITTE	P 56
RUDOLPH & FILS	P 54
SEPPI	P 55
SIMON PNEUS	P 45
SMA	P 25
STE FORS	P 37, III ème couv
TRELLEBORG	P 19
VALTRA	P 41
VMR	P 48

Le système de transport de demain, seul le manque d'imagination limite les domaines d'utilisation !

BIGAB

SYSTÈME DE REMORQUE - DÉCHARGEUR

www.forsmw.com

Depuis plus de 20 ans

5 bonnes raisons de choisir les pièces LANDA.

Toutes les pièces de rechange Landa, “origines” ou “adaptables”, ont prouvé leur fiabilité. C’est pour vous la meilleure des garanties.

Parce que vous êtes uniques, vous attendez des solutions uniques. Notre service commercial saura vous apporter conseils et solutions les plus appropriés.

Entre vous et nous pas d’intermédiaire et un juste prix pour une qualité approuvée par plus de 15 000 clients.

Nos stocks permanents et notre parfaite connaissance du matériel permettent à nos techniciens de répondre à tous vos besoins.

Depuis nos trois sites, toutes nos pièces sont livrées directement chez vous en un temps record, c’est important quand chaque seconde compte…

www.landa.fr

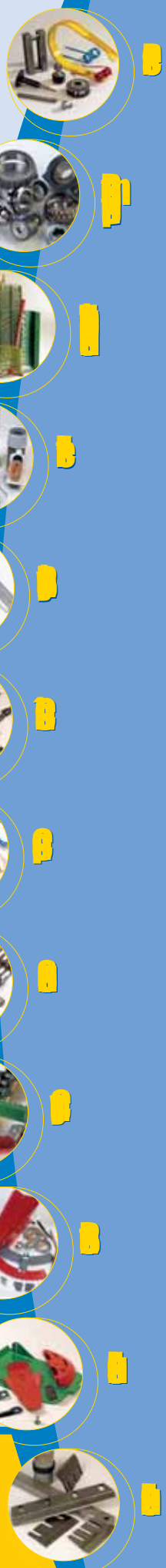

SIÈGE SOCIAL
Rue Pierre Curie
Z.I. du Planty - La Guyonnière
85607 MONTAIGU Cedex
Tél. 02.51.48.86.86 - Fax 02.51.46.34.33
E-mail : landasas@wanadoo.fr

AGENCE SUD
Parc EURONORD (sortie 11 - St-Jory) - 2, rue du Parc
31150 BRUGUIERES
Tél. 05.61.74.22.88 - Fax 05.61.74.46.95
Adresse postale :
BP 7526 - 31150 FENOUILLET Cedex

AGENCE NORD ET EST
4, rue du Commerce - Z.A. des Nuisements
51350 REIMS CORMONTREUIL
Tél. 03.26.85.44.19 - Fax 03.26.85.43.70
Adresse postale :
BP 816 Cormontreuil - 51678 REIMS Cedex 2

Impromédia - 02.51.48.95.95